

CAMIONS INTERNATIONAL ELITE Ltée
 Coin Saint-Sacrement et boul. Charest
JOUR ET NUIT: 687-9510
 En montre, nouveaux modèles 1990
 Pièces - Entretien - Vente - Location

LE SOLEIL

RÉNOVATION GUILLOT
 ÉLECTRICITÉ
 PLOMBERIE
 CHAUFFAGE
 Estimations gratuites
 661-9211
 CHAUFFE-EAU 40 GAL 165 \$ 60 GAL 245 \$

MERCREDI 26 JUILLET 1989

QUÉBEC, 93^e ANNÉE, NO 205
52 PAGES, 3 CAHIERS + 1 TABLOID

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3,00\$
MONTREAL-ÎLES DE LA MADELEINE-GASPÉ-RIVIÈRE-AU-RENARD-PERCE-ABITIBI 50¢

35¢

LE SPORT

Los Angeles offre un contrat de trois ans à Robinson

Le vétéran défenseur du Canadien, Larry Robinson, a accepté une entente de principe de trois ans avec les Kings de Los Angeles, selon Rogatien Vachon. **S-5**

LE QUÉBEC

Pour la livraison du courrier, les Québécois sont choyés !

La division de Québec de la Société canadienne des postes a remporté la palme du meilleur rendement de livraison de courrier de tout le Canada. **C-12**

Pauline Marois candidate du Parti québécois dans Taillon

C'est finalement dans l'ancien comté de René Lévesque que l'ex-ministre Pauline Marois a choisi de défendre les couleurs du PQ aux prochaines élections. **A-7**

LE MONDE

Gorbatchev peut crier victoire

Les mineurs retournent au travail en Ukraine et en Sibérie, mais les ennuis ne sont pas pour autant terminés. La Géorgie s'enflamme de nouveau. **A-10**

LA RÉGION

Charny: les odeurs nuisent à la vente des maisons

Jusqu'à maintenant 18 citoyens de Charny ont expliqué au juge que les odeurs d'Alex Couture en plus d'être intolérables nuisent à la vente de leurs propriétés. **A-3**

LA CONSOMMATION

« Le Ricaneux », un apéro qui porte bien son nom!

Jacques McIsaac, de St-Charles, et André Lefebvre, de St-Michel, dans Bellechasse, fabriquent un vin de fraise et de framboise, avec la bénédiction de la SAQ. **C-1**

L'ÉCONOMIE

Bombardier obtient une commande de \$49.5 millions

Bombardier a obtenu de la New Jersey Transit Corporation une nouvelle commande d'environ \$49,5 millions, pour 50 voitures de train de banlieue. **B-1**

L'EDITORIAL

Senneterre fait la leçon au gouvernement Bourassa

Les gens de Senneterre font la leçon au gouvernement Bourassa. Ils sont prêts à prendre leurs responsabilités en matière de déchets dangereux. **B-10**

L'INDEX

Local et régional	A-3 à A-5
Le Québec	A-6, A-7 et C-12
Le Canada	A-8
Le Monde	A-9 à A-11
Alain Bouchard	A-5
Annonces classées	C-5 à C-10
Arts	B-6 à B-8
Bandes dessinées	S-15
Bridge	C-9
Décès	C-11
Économie	Cahier B
Feuilleton	C-7
Éditorial	B-10
Horoscope	C-9
Mots croisés	C-6
Mot mystère	C-6
Où aller à Québec	B-6
Patron	C-10

LA MÉTÉO

Ensoleillé avec passages nuageux. Chaud et humide. Maximum de 31 à 33. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. Possibilité d'averses ou d'orages. **S-16**

Les conservateurs s'alignent vers un compromis sur l'avortement

OTTAWA — Qu'ils soient pro-vie ou pro-choix, les députés conservateurs s'accordent pour dire que leur gouvernement doit maintenant agir rapidement dans le dossier de l'avortement. Le cabinet quant à lui pourrait bien se ranger derrière une position de compromis pour rallier une majorité lors du vote libre aux Communes.

par PIERRE-PAUL NOREAU
LE SOLEIL

« La Cour suprême ayant déjà rendu un jugement, il y a d'ores et déjà des balises de fixées que le gouvernement ne peut pas négliger », explique notamment

le ministre Jean Charest. « Un certain élément de choix est déjà éliminé par le jugement. »

C'est ainsi que même s'il est personnellement contre l'avortement, le ministre d'État à la Jeunesse, à la Condition physique et au Sport amateur, reconnaît que le rôle du gouverne-

ment est de faire surgir un compromis pour enfin régler la situation.

Tout comme d'autres de ses collègues du cabinet interrogés hier à leur entrée au caucus national conservateur, Jean Charest n'écarte pas la possibilité de devoir se plier au principe de solidarité ministérielle, si le gouvernement décide de faire une proposition. « Ce serait certainement un incitatif pour les ministres de se ranger derrière une proposition. »

De toute manière, de l'avis

du ministre de la Justice responsable du dossier, les partis d'opposition ont politisé le pro-

cessus la dernière fois, empêchant ainsi qu'une décision soit

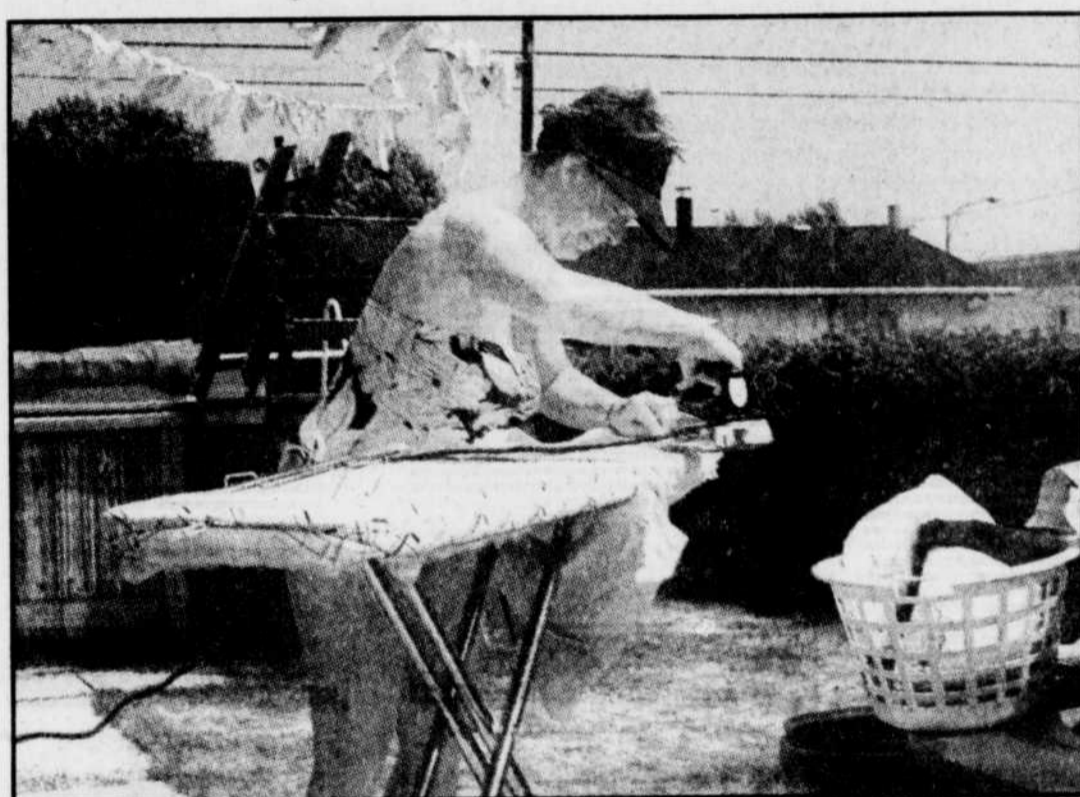
Suite A-2, Avortement...

C'est aujourd'hui que Chantal Daigle saura si elle peut se faire avorter

Page A-6



Savoir joindre l'utile à l'agréable!



Lorraine Verret, de Beauport, a trouvé le moyen de joindre l'utile à l'agréable. Campée derrière sa planche à repasser, elle réussit à profiter des rayons du soleil, tout en venant à bout de cette tâche si fastidieuse.

Même à Balconville Le soleil brille pour tout le monde

Pour de nombreux Québécois, les vacances d'été se résument à un séjour à Balconville. Entre les chaises de parterre sur la galerie et les bancs des parcs publics, la joie de se retrouver entre voisins, en savourant les plaisirs simples de la belle saison, vient rappeler que le soleil brille pour tout le monde.

par MICHÈLE LAFERRIÈRE
LE SOLEIL

Lucien et Aurore Bédard ont « leur » banc, à l'ombre des grands arbres du boulevard Langelier. Tous les jours, quand le beau temps le permet, ils y prennent place, serrés l'un contre l'autre. « Lundi soir, on est resté ici jusqu'à 22 h; il faisait tellement beau », déclare Lucien.

La maladie d'Aurore force

le couple de septuagénaires à une vie plutôt sédentaire. Les jours de pluie? « On prend l'autobus — c'est gratuit pour les gens de l'âge d'or — et on va magasiner à Place Fleur-de-Lys; j'adore faire des commissions », ajoute Aurore. « J'aime aussi aller me promener au marché, du côté du Vieux-Port, on voit du monde. Jamais, on ne trouve le temps long. »

Le couple a bien quelques amis, des voisins fidèles qui

viennent les retrouver dans le petit parc ombragé du boulevard Langelier. « Mais pas trop, quand même, car nous n'aimons pas le placotage », conclut Lucien, en jetant un regard bienveillant sur Aurore, sa compagne de tous les instants.

La ligue du Vieux-Poêle

À Montmorency, par contre, la présence de nombreux amis est très importante. La Ligue du Vieux-Poêle, c'est le groupe de voisins qui se réunit sur la galerie et le trottoir de Rodrigue Clément et Sylvie Cloutier.

« Des fois, on peut veiller jusqu'à 2 ou 3 h du matin. On

Suite A-2, Balconville...

Lech Walesa demande à Jaruzelski de remettre le pouvoir à Solidarité

VARSOVIE (d'après AFP, AP et NYTNS) - M. Lech Walesa a formellement demandé hier au général Jaruzelski, que les communistes polonais remettent intégralement le pouvoir à Solidarité, conformément, soutient-il, au résultat des élections législatives du mois de juin dernier.

M. Walesa a formulé cette requête hier, par écrit, au nouveau chef de l'État à l'occasion de leur première rencontre officielle depuis le coup de force de 1981 et la mise hors la loi du syndicat Solidarité, la qualifiant de « solution audacieuse ».

C'est pourtant, a-t-il dit, la seule possibilité « pour convaincre la population d'accepter les sacrifices » qui doivent accompagner l'application des réformes en Pologne.

Lech Walesa a estimé que, sinon, le POUP (Parti communiste polonais) et ses alliés (Parti démocrate et Parti paysan) devaient assumer seuls la responsabilité du gouvernement.

« Mais tout indique », reconnaît M. Walesa, « que le parti au pouvoir n'est pas prêt à franchir ce pas ».

« Pour ma part, j'ai l'intention de former un cabinet-fantôme pour nous préparer à la solution qui tôt ou tard deviendra inévitable », a annoncé le Prix Nobel de la Paix, faisant allusion à une mainmise, à terme, de l'Opposition sur les rouages gouvernementaux de la Pologne.

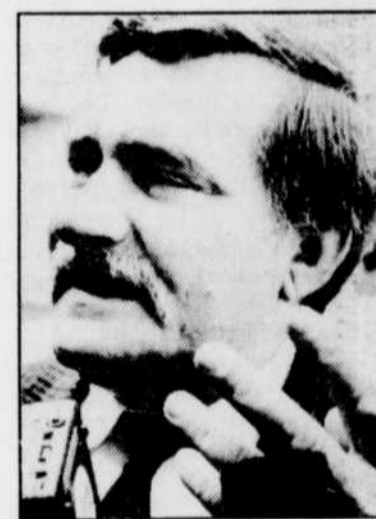
« Nous demeurons dans l'Opposition, afin de nous assurer que le gouvernement ne s'éloigne pas de la voie des réformes. La situation est plus confortable pour nous dans l'Opposition car nous nous assurerons que le cap des réformes soit tenu et nous ne nous occuperons pas d'autre chose (les fonctions ministé-

rielles) pour lesquelles nous ne sommes pas prêts ».

Le président de Solidarité a toutefois affirmé qu'il ne s'opposerait pas à la volonté de membres de son syndicat qui seraient désireux d'accepter un portefeuille ministériel, ces membres de l'Opposition agissant alors uniquement en leur nom personnel. « Cela ne signifierait pas que Solidarité participe au gouvernement », a-t-il affirmé.

Il s'agit de la première rencontre officielle entre Lech Walesa et le général Jaruzelski depuis la proclamation de l'état de siège en Pologne en 1981 (abrogé en 1983) et surtout depuis les accords relatifs à un programme de démocratisation de la Pologne, conclus en avril dernier par le pouvoir et l'Opposition.

Suite A-2, Solidarité...



Le président de Solidarité, Lech Walesa.

Manitoba L'épaisse fumée ralentit la lutte des pompiers contre les incendies de forêt

WINNIPEG (PC) — « Ce n'est pas le manque de volontaires pour combattre les incendies de forêt qui cause un problème, mais plutôt la surabondance de fumée. »

C'est de cette façon que le sous-ministre des Ressources naturelles du Manitoba, M. Dale Stewart, a résumé, hier, la situation qui prévaut actuellement dans le nord de cette province en particulier et dans le nord de deux provinces limitrophes, la Saskatchewan et l'Ontario.

Dans cette vaste région, les incendies de forêt ont déjà consumé 1,5 million d'hectares de bois et chassé de leurs maisons quelque 22,000 personnes, dont 20,849 au Manitoba seulement.

Plusieurs de ces personnes veulent retourner dans leur patelin, a fait remarquer M. Stewart, pour protéger leurs maisons des flammes. Mais on ne les laisse pas passer.

La fumée est tellement dense

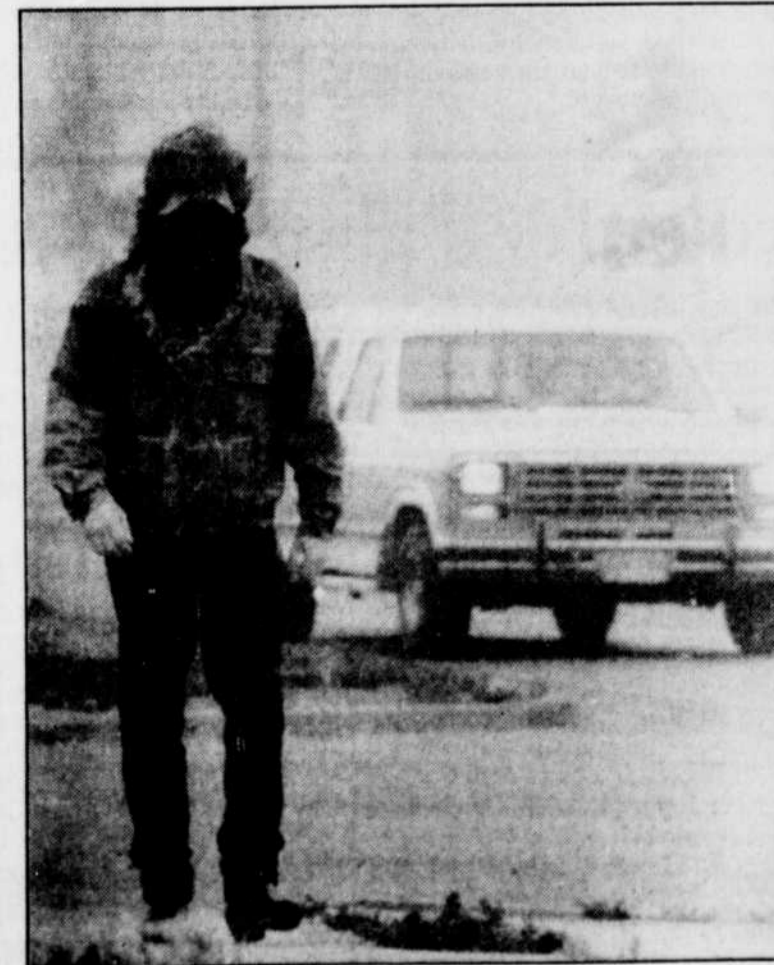
qu'elle se fait sentir dangereusement jusqu'à Thompson, où 4,000 personnes évacuées se sont ajoutées à la population normale de 15,000 habitants. Même le Labrador signale de la fumée en provenance de ces incendies.

Personnel médical

Un grand nombre de personnes, à Thompson, sont actuellement hospitalisées parce qu'elles sont incommodées par la fumée. Le nombre des malades est à ce point nombreux qu'on a demandé à tous les médecins et infirmières disponibles de se rendre à Thompson pour relever le personnel médical épuisé.

Tôt hier matin, on a demandé aux gens de demeurer à l'intérieur des maisons et de se couvrir le visage avec un linge humide, s'ils devaient absolu-

Suite A-2, Incendies...



La fumée provoquée par les incendies de forêt est tellement dense que plusieurs citoyens de Thompson, au Manitoba, sont actuellement hospitalisés. Par ailleurs, les personnes ayant à quitter leur demeure sont invitées à se couvrir le visage (notre photo) avec un linge humide.

Hydro qualifie d'alarmiste le rapport Audubon

(D'après PC) — La société Hydro-Québec n'a pas tardé à réagir aux affirmations de la National Audubon Society voulant que les projets d'aménagement à la Baie James mettent en péril un écosystème où nichent des millions d'oiseaux migrateurs, qualifiant leur rapport d'« alarmiste ».

En conférence de presse hier, l'organisation écologique américaine a reproché à Hydro-Québec d'effectuer des études d'impact environnemental trop sommaires.

La société d'État affirme de son côté que l'étude d'impact cumulatif de l'ensemble de ses

Suite A-2, Hydro...

Autre texte en page A-8

Suites de la première page

Avortement...

prise. Le débat sur le fond a quand même eu lieu l'été dernier aux Communes, de l'avis du ministre Doug Lewis, et à ce titre, a constitué un pas en avant.

Le ministre Lewis croit maintenant être en mesure de trouver une solution pour l'automne, après consultation avec le caucus des députés conservateurs et ses collègues ministériels. Il ne se sent pas poussé dans le dos outre mesure par ses pairs, mais admet que le caucus est inquiet de la tournure des événements. « On comprend, je crois bien, la complexité de la tâche. »

Nécessité d'agir

Tout comme leurs commettants, les députés suivent les péripéties des dossiers d'avortement devant les tribunaux. « Je suis cela de près », précise pour sa part la députée Suzanne Duplessis.

Tout en n'ayant pas reçu récemment la visite de partisans des différents groupes de pression, la députée de Louis-Hébert précise qu'elle continue de recevoir des lettres des deux clans, et ce, d'un peu partout au pays. « Les gens savent que le gouvernement va finir par légiférer. »

Son collègue de la circonscription de Beauce, Gilles Bernier, ajoute pour sa part : « Ce qui s'est passé à Val-d'Or et ce qui se passe à Québec est assez triste pour les gens concernés. Il va certainement falloir statuer un jour là-dessus. »

Enfin, selon le député de Richelieu, Louis Plamondon, le gouvernement pourrait très bien restreindre à deux positions seulement les choix offerts aux députés lors du vote afin de réussir à dégager une majorité. Et ces choix seront selon lui, l'interdiction de l'avortement et la possibilité d'obtenir un avortement au cours des premières semaines de la grossesse.



Aurora et Lucien Bédard passent une grande partie de l'été sur « leur » banc du boulevard Langelier.

Balconville...

se change les idées entre nous. Les hommes boivent un peu de bière, mais nous autres, les femmes, ça nous prend notre Pepsi », lance Sylvie Cloutier, une joviale résidente de Montmorency (un quartier de Beauport).

Les pique-niques, les promenades à bicyclette, les « saucettes » dans la piscine du quartier, toutes ces activités semblent meubler fort agréablement les journées d'été.

« Il faudrait venir quand on fait un party; le prochain, c'est une épluchette de blé d'Inde. On barre la rue, on sort l'accordéon et on se raconte des histoires rares, pas grivoises, mais des histoires qu'on a vécues dans l'temps. Tout le monde est là, les grands comme les petits », déclare Rodrigue, qui semble peu pressé d'abandonner sa blonde pour retourner travailler.

Joindre l'utile à l'agréable

Lorraine Verret, quant à elle, a trouvé un bon moyen de joindre l'utile à l'agréable. « L'été, les vêtements de coton demandent tellement de repassage. Un bon jour, je me suis tannée de mourir de chaleur à l'intérieur de la maison en faisant le repassage. J'ai décidé de sortir ma planche dehors. »

Sa voisine d'en face l'a imitée : une nouvelle mode vient peut-être de naître à Beauport. Quoi qu'il en soit, en ces jours de canicule, Lorraine se campe derrière sa planche, en face de sa piscine hors terre; en costume de bain et casquette, elle profite du soleil, jase avec sa grande fille de 12 ans et vient à bout, presque sans s'en apercevoir, de cette satanée corvée, toujours à recommencer.

Elle joue aussi au golf, visite ses amis, fait un peu de bicyclette. « Et au mois d'août, il faudra bien que je pense à mon grand ménage, avant de reprendre mon travail en septembre. »

Que tous les Lucien, les Rodrigue, les Aurora, les Sylvie, les Lorraine se le tiennent pour dit, le temps chaud durera au moins jusqu'à demain. Les bancs publics, les chaises de parterre et les planches à repasser entendent encore bien des confidences de la part de ceux qui ont choisi Balconville comme destination de vacances.



Deux des bombardiers d'eau combattant les incendies de forêt au Manitoba sont restés cloués au sol hier, à leur base de Thompson, empêchés de décoller par l'épaisse fumée recouvrant toute la région.

Incendies...

ment sortir. On a même distribué des masques jetables pour protéger de la fumée.

La fumée s'est levée quelques heures plus tard avec une pluie qui a mis fin à certains foyers d'incendie, mais qui en a par contre suscité d'autres par la foudre qui l'accompagnait.

À Ottawa, le premier ministre Brian Mulroney a assuré que le gouvernement fédéral va apporter « tout l'appui possible » aux efforts déployés par le gouvernement manitobain.

« Nous devons apporter toute l'aide que nous pouvons de toutes les façons, a déclaré M. Mulroney. Tout ce que nous pouvons faire, nous le ferons. »

Cinquante-trois hélicoptères, 12 bombardiers d'eau et 15 autres avions ont continué, hier, leur travail d'évacuation et de lutte contre les flammes.

Pilotes américains

Au Manitoba, les dernières personnes évacuées (340) venaient de God's River. En Ontario, elles venaient de Summer Beaver (90) et de Kasabonika (40).

Certains pilotes de bombardiers d'eau ont dû rester au sol, parce qu'ils avaient atteint la limite de 150 heures de vol en 30 jours qui leur est imposée. On a alors fait appel aux pilotes de la Garde nationale américaine du Dakota du Nord pour les remplacer.

À Thompson, on a constaté que le malheur rapproche souvent des gens qui, auparavant, se regardaient d'un oeil méfiant.

C'est ainsi que la majorité des personnes évacuées sur Thompson sont des autochtones, envers lesquels les Blancs entretiennent souvent des préjugés qui n'ont pas leur raison d'être.

« La ville est pleine de gens, ici, qui désirent nous venir en aide », a constaté, étonné, M. Tom Nepetaypo, directeur du Conseil tribal Kewatin, qui représente les 8,000 Indiens de 11 tribus.

« Il aura fallu une crise pour que cela se produise », a-t-il ajouté. Dans tous les drames, il y a souvent, d'un autre côté, quelques

incidents cocasses. C'est ainsi qu'on peut qualifier l'aventure vécue par sept Américaines du Minnesota.

Ayant entrepris une expédition en canot qui devait les conduire à la baie d'Hudson, elles se sont plutôt retrouvées sans le savoir à Cross Lake, au beau milieu d'une forêt en flammes. Elles ont été évacuées à Thompson.

Hydro...

projets en cours depuis trois ans sera rendue publique dans « les prochains mois ».

Par voie de communiqué, la société d'État s'est engagée hier à continuer de consacrer les montants requis en vue de préserver l'environnement dans le cadre de tout nouveau projet.

À la suite des travaux menés pour la phase 1 du complexe La Grande, quelque \$250 millions ont été consacrés aux mesures correctrices et à la mise en valeur du territoire, signale-t-on.

Hydro-Québec soutient qu'elle est soumise au respect de normes environnementales strictes avant d'obtenir ses autorisations du gouvernement du Québec et qu'elle ne démarre aucun projet tant que les études d'impact n'ont pas prouvé la faisabilité environnementale des travaux proposés.

Dans le cas de la Baie James, Hydro-Québec dit être également tenue de respecter la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

Le chargé de programmes à la vice-présidence environnement, Gaëtan Hayeur, a nié qu'Hydro-Québec n'effectue des études qu'après la réalisation de ses projets. Des études d'impact sont en cours pour les projets futurs de Grande-Baleine et des rivières Nottaway-Broadback et Rupert, affirme-t-il.

« Si l'on découvre qu'il y a des problèmes majeurs, les projets seront modifiés », a soutenu M. Hayeur, qui s'étonne de l'intervention de la société américaine.

D'autre part, soutient M. Hayeur, le projet du « grand canal », qui suscite aussi les inquiétudes des écologistes, ne figure pas dans les projets de développement de la Baie James pour les 50 prochaines années. Ce projet consiste à créer un immense réservoir d'eau douce en érigeant des digues d'une centaine de milles de long à l'embouchure de la Baie James. La réserve d'eau douce ainsi obtenue pourrait être détournée vers les États-Unis pour répondre aux besoins des Américains.

Hydro-Québec a aussi affirmé par voie de communiqué, hier, que les études menées à ce jour à la Baie James sur les oiseaux migrateurs démontrent que leurs habitats n'ont subi « aucun impact négatif mesurable ».

Solidarité...

Toutefois, les deux hommes ont eu l'occasion au moins à deux reprises, à l'issue des travaux de la « table ronde », de s'entretenir de façon informelle au siège du parlement à Varsovie.

C'est en tant que président du comité civique — organisme politique de l'Opposition composé de quelque 130 membres, formé en décembre 1988 — que Lech Walesa a été reçu au palais du Belvedere, où se trouve le cabinet de travail du général Jaruzelski, et non comme chef du syndicat Solidarité.

L'entretien du général Jaruzelski avec Lech Walesa entre dans le cadre des consultations entamées par le dirigeant communiste avec toutes les formations politiques représentées au parlement en vue de constituer un nouveau gouvernement.

Le chef de l'État a déjà rencontré lundi les présidents des partis paysan (ZSL) et démocrate (ZD), respectivement MM. Roman Malinowski et Jerzy Jozniak.

Il doit nommer dans les prochains jours un premier ministre qui désignera ensuite les membres de la future équipe gouvernementale. Celle-ci devra être avalisée par les parlementaires avant de se mettre au travail.

Le président polonais consulte actuellement diverses personnalités en vue de la formation de son futur gouvernement. Il a appelé à plusieurs reprises Solidarité à accepter un gouvernement de « grande coalition », et cette proposition divise les élus du syndicat.

Après la rencontre, M. Walesa s'est entretenu avec les dirigeants parlementaires de Solidarité à Varsovie. Le « club des citoyens parlementaires » qui regroupe les élus de Solidarité au parlement, doit se réunir ce matin pour se prononcer sur les propositions du Parti communiste pour un gouvernement de coalition.

Par ailleurs, les élus communistes au parlement se sont réunis eux aussi hier après-midi, à huis clos, au siège du Comité central du parti à Varsovie. Le président Jaruzelski est toujours à la tête du parti, mais il avait annoncé qu'il quitterait cette fonction s'il était élu. Le parti a annoncé un plénum du comité central pour vendredi et samedi, et l'on pense que le nouveau président devrait démissionner à cette occasion.

Ces développements politiques ont comme toile de fond une dégradation de la situation socio-économique générale polonaise.

Plusieurs milliers d'agriculteurs ont bloqué hier avec leurs tracteurs et autres machines agricoles de nombreuses routes en Pologne pour protester contre la baisse de leurs revenus.

Depuis le printemps dernier le climat social n'a cessé de se dégrader chez les agriculteurs qui réclament, à cor et à cri, l'application, le plus tôt possible, de la « perestroïka » à la campagne pour amortir les soubresauts qui l'agitent.

Ce mécontentement paysan se répercute de manière néfaste à la ville où les lacunes dans l'approvisionnement ne cessent de s'approfondir au grand dam des ménagères.

La télévision a interviewé des Polonaises qui n'ont pas mâché leurs mots pour se plaindre du manque de viande, charcuterie, sucre, farine, fromage, sel, gruau, pâtes, riz, allumettes, cigarettes, thé, vinaigre, huile dont les arrivages sont très aléatoires, contraignant les ménagères à battre la semelle des heures durant, voire des nuits entières devant les magasins.

Baie James: un feu de forêt force l'évacuation des vacanciers

Un incendie de forêt à la Baie James a pris une telle ampleur qu'on a dû procéder, hier, à l'évacuation des vacanciers. Actuellement, le brasier qui couvre une superficie de 17,000 hectares, est à moins de 20 km de Radisson, au sud de la rivière La Grande qu'il menace de traverser.

Le feu de foudre qui avait pris naissance, le 2 juillet dernier, au campement LG-1 s'est intensifié surtout à cause de la vitesse des vents. La progression de l'incendie a toutefois diminué, hier, en raison d'une baisse marquée de la température et d'un taux élevé d'humidité. On recommande cependant aux gens de ne pas se diriger vers la Baie James au cours des prochains jours.

47 nouveaux feux de forêt

Quarante-sept nouveaux feux

de forêt ont été rapportés, hier, au Service de protection contre le feu du ministère de l'Énergie et des Ressources. Les principales régions touchées par ces feux en majorité causés par la foudre sont le Saguenay, le Lac-Saint-Jean, la Côte-Nord et la Mauricie.

Présentement, il y a 88 feux en activité ce qui porte à 665 le nombre d'incendies depuis le début de la saison. L'an dernier à pareille date, on avait déjà enregistré 1,122 feux.

Des orages d'enfer s'abattent sur la Mauricie

TROIS-RIVIERES (PC) — Des orages d'une intensité hors de l'ordinaire se sont abattus sur la Mauricie et la région de Nicolet, hier après-midi. L'endroit le plus touché semble avoir été Pointe-du-Lac, en bordure du lac Saint-Pierre, à l'ouest de Trois-Rivières. Un terrain de camping y a été littéralement balayé.

« C'est l'enfer, ont crié des clients, incapables de sortir du bureau du quotidien *Le Nouvelliste*, à Shawinigan. C'était l'épouvante à l'extérieur : la pluie s'est mise à tomber à torrents, accompagnée de vents qui s'intensifiaient et balayaient tout dans le fracas du tonnerre et des grêlons. Les éclairs traçaient des langes de feu et les gros arbres

semblaient perdus, fouettés par des vents atteignant par moments 100 km à l'heure.

Non loin de là, plusieurs arbres ont été déracinés dans le parc Saint-Maurice. Les allées, après 20 minutes d'enfer, étaient jonchées de branches.

Ailleurs dans la ville, plusieurs toits de maison ont été emportés. L'un d'eux s'est écrasé sur une voiture stationnée. Les dommages sont importants, mais il est encore trop tôt pour les évaluer. Les bourrasques ont aussi fauché des poteaux d'Hydro-Québec.

À Lac-à-la-Tortue, à quelques kilomètres au nord de Grand-Mère, un homme et ses deux en-

fants, ont été surpris par la tempête dans une chaloupe. Ils ont péniblement pu regagner la rive, au grand soulagement de leur mère qui les voyait en détresse et avait alerté la Sûreté du Québec.

Pannes et inondations

Dans toute la région, Hydro-Québec rapportait de nombreuses pannes de courant causées par le bris de lignes électriques. À Shawinigan-Sud, le refoulement des égouts a fait lever le couvercle d'un puits d'une rue de la basse-ville, provoquant une trompe d'eau de 8 à 10 pieds de hauteur.

Plusieurs autres endroits ont également subi des inondations momentanées, car les égouts pluviaux ne suffisaient plus à la tâche.

À Grand-Mère, plus de 1,500 abonnés ont été privés d'électricité.

Peu après 14 h, une fois l'orage passé, un ciel bleu superbe est réapparu.

POUR BIEN CONSTRUIRE ET RÉNOVER...
Le cahier "HABITAT" du SAMEDI... un outil indispensable pour simplifier vos corvées de rénovation.

LESOLEIL
ABONNEMENT: 647-3333
Pour les gens de l'extérieur, composez le numéro sans frais: 1-800-463-2362

Heures d'affaires: Lundi au vendredi: 7h00 à 17h30
Samedi et Dimanche: 8h00 à 12h00

LA QUOTIDIENNE
tirage du 24 juillet
9-6-5
7-0-9-0

Visites touristiques de Québec en autobus

Les guides rapportent fidèlement l'histoire

En passant devant l'Îlot St. Patrick, sur la Grande Allée, François Lord, guide touristique à bord d'autobus Gray Line, ne peut s'empêcher de soulever la controverse qui a entouré la démolition de la vieille église des catholiques de langue anglaise.

par MICHÈLE LAFERRIÈRE
LE SOLEIL

Les chauffeurs d'autobus qui guident les visiteurs à travers le circuit touristique du Vieux-Québec s'en tiennent aux faits, mais agrémentent leurs propos d'anecdotes et de sujets tirés de l'actualité. De

la Grande Allée aux plaines d'Abraham, en passant par le Vieux-Port et la place Royale, ils entremêlent les notions d'histoire et d'architecture en ajoutant à leurs descriptions de nombreux faits reliés à de récents événements.

Par exemple, apercevant un deltaplane au-dessus du fleuve

Saint-Laurent, Serge Demers, guide touristique à bord d'un autobus Gray Line, s'exclame : « Il est mieux de se fermer la bouche en arrivant dans l'eau, sinon il va s'empoisonner. »

LE SOLEIL a pu faire ces constatations lors de deux visites guidées du Vieux-Québec, à bord d'autobus dans lesquels avaient pris place de nombreux touristes anglophones. « Ladies and gentlemen, today the tour will be in english », ont pris soin de préciser les guides de chacune des visites.

Elles sont nombreuses les compagnies qui offrent des visites touristiques de Québec et de sa région : Visite touristique de Québec, Gray Line, Tour Feuille d'érable, Tour Fleur-de-lys, la Tourmée du Québec. Pour les besoins de son reportage, LE SOLEIL a porté son choix sur Tour Feuille d'érable et sur Gray Line (qui appartient à la CTCUQ).

Les visites se ressemblent beaucoup ; mais une différence apparaît dès le départ : Tour Feuille d'érable vient chercher ses clients à l'hôtel de leur choix, tandis que Gray Line fixe son point de ralliement tout près de la statue de Champlain. La visite de Tour Feuille d'érable dure 2 heures 15 et coûte \$16, tandis que celle de Gray Line dure 1 heure 30 et coûte \$10.50.

Les autobus arpentent les mêmes rues, les mêmes quartiers ; les chauffeurs relatent avec beaucoup d'exactitude la bataille des plaines d'Abraham. Leur point de vue est objectif ; ils font part du sort respectif de Montcalm et Wolfe : Montcalm est mort le lendemain de la fameuse bataille, son corps repose dans le couvent des Ursulines. Wolfe, quant à lui, est mort au champ de bataille et sa dépouille a été transportée en Angleterre, dans un baril de rhum.

« Si vous saviez comme les plaines sont populaires par les belles soirées d'été ; ils sont nombreux, les Québécois, à venir s'y remémorer la fameuse bataille », ajoute Serge Demers. Personne



Au moins cinq compagnies offrent des tours guidés de la ville de Québec aux touristes et toutes ces visites se ressemblent à quelques détails près.

ne le prend au sérieux, évidemment.

Les guides attirent l'attention des touristes sur chacun des monuments (et ils sont nombreux à Québec) : ici c'est Champlain, la Duplessis, Mgr de Laval, Louis XIV. On s'étonne devant la sculpture de marbre blanc qui trône au centre de la place de Paris : « This is art », s'exclame M. Demers, moqueur.

Les chauffeurs connaissent l'histoire de Québec sur le bout de leurs doigts. Ils doivent tous sui-

vre le cours (105 heures) de guide historique donné par le Collège Mérici. Et ils lisent les journaux, écoutent la radio pour se tenir au courant de l'actualité.

Les bons restaurants sont mentionnés au fil de la visite. Le ski alpin au mont Sainte-Anne, le ski de fond sur les Plaines, les Nordiques (curieusement, personne ne réagit), la navigation 12 mois par année sur les eaux du Saint-Laurent, le transport en commun, les sujets les plus divers sont abordés. « Ici, le taux de criminalité est

si bas qu'on a transformé la prison en musée », déclare François Lord, le plus sérieusement du monde, devant l'ancienne prison des plaines d'Abraham. Les touristes sont soulagés.

« Vous constaterez qu'on fait tout ici pour faciliter la vie de nos visiteurs : la rue Saint-Louis, la Grande Allée, le chemin Saint-Louis et le boulevard Laurier, eh bien c'est une seule et même artère. Tenez-en compte si vous avez envie d'aller magasiner à Place Laurier. »

Les odeurs d'Alex Couture nous réveillent la nuit disent plusieurs témoins

Le ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) a fait entendre, hier, 12 autres témoins au palais de justice de Québec, dans la cause pénale l'opposant à l'usine d'équarrissage Alex Couture inc. de Charny.

par GILBERT LEDUC
LE SOLEIL

Depuis lundi matin, 18 témoins sont donc venus raconter au juge Jean Dutil, de la cour des sessions de la paix, les inconforts causés par les odeurs émanant de cette entreprise qui transforme en farines protéinées et en graisse tout ce qui n'est pas comestible chez certains animaux d'élevage.

Comme ce fut le cas la veille, les citoyens qui ont défilé à la barre des témoins ont tous affirmé que l'odeur d'Alex Couture inc. était la plus répugnante qui soit, pire que les émanations de raffineries et de papeteries et même que celles de fumier ou de purin de porcs. Ils ont également répété qu'il était impossible de s'habituer à ces odeurs.

Avec quelques témoins, le juge Dutil s'est attardé aux motifs qui poussent les plaignants à endurer les odeurs émises par l'entreprise qui s'est implantée sur la Rive-Sud en 1966.

« Je n'envisage pas de déménager parce que je perdrais trop d'argent lors de la revente de la maison », invoque M. Yves Leblanc. Ce résident de Charny depuis 1977 indique que dans les conditions actuelles, il devra un jour se résoudre à encaisser une perte pécuniaire et à déménager loin de la cheminée d'Alex Couture.

Pour M. Claude Roberge, le choix de Charny est avant tout sentimental. « Mes racines sont ici. J'y ai vécu toute ma vie. Nous habitons actuellement la vieille maison familiale de mes beaux-parents ». Membre du comité consultatif sur la protection de l'environnement à la ville de Charny, M. Roberge affirme que les Charnoyois ont été naïfs de croire « les belles promesses » d'Alex Couture inc. sur la réduction des émissions nauséabondes dans l'atmosphère.

M. Normand Bernier, lui, a déménagé en juin dernier ses parents à Bernières après avoir re-

novélé à trois reprises le mandat de son courtier immobilier. « Il est impensable de vendre une maison à Charny sans passer par un courtier. A cause de toute la publicité qui entoure l'affaire d'Alex Couture, il n'y a plus personne qui se promène dans les rues de la municipalité à la recherche d'une résidence », commente M. Bernier.

Requête en cassation

Comme ce fut le cas lundi, des témoins ont signifié au tribunal que les odeurs les réveillaient la nuit. M. Claude Roberge affirme avoir passé une nuit blanche, le 4 juillet, les odeurs malodorantes l'empêchant de roupiller. Pour sa part, Mme Lucie Richard raconte que la moutarde lui est montée au nez un beau matin, vers 5 h 00, alors que les odeurs se sont infiltrées dans sa chambre. « Sur le coup, j'ai téléphoné à l'usine et j'ai dit ma façon de penser à l'employé qui m'a répondu », a admis Mme Richard.

L'avocat du MENVIQ, Me Paul Routhier, a fait savoir au juge Dutil qu'il n'y aurait plus d'autres témoins à présenter. Le procureur d'Alex Couture inc., Me André Jolicœur, fera connaître, lundi prochain, s'il entend apporter une contre-preuve à la suite des témoignages des citoyens.

Rappelons que les parties n'ont pas encore attaqué le cœur de cette action pénale portée contre l'usine Alex Couture inc., qui aurait contrevenu, au cours de l'été et de l'automne 1987, au règlement sur la qualité de l'atmosphère et à la loi sur la qualité de l'environnement.

En effet, les avocats débattent présentement une requête en cassation de l'acte d'accusation apportée par Alex Couture inc. En plus de prétendre que la notion d'odeurs est purement subjective, Alex Couture inc. soutient que la législation est trop vague quant à l'identification et à l'appréciation des odeurs.



Dans la guérilla que les citoyens de Charny mènent contre la compagnie Alex Couture, une manifestation, le 9 juillet dernier, avait réuni 1,200 personnes qui demandaient le départ d'Alex Couture.

Raynald Bisson, 50 ans, accusé de meurtre Grande-Rivière: un homme de 22 ans abattu à la suite d'une engueulade

Un quinquagénaire de Grande-Rivière, Raynald Bisson, a été accusé hier à Percé du meurtre au second degré d'un jeune homme de 22 ans, Alain Gaboury, abattu la veille d'une balle de calibre .12 à l'abdomen.

par ISABELLE JINCHEREAU
LE SOLEIL

Le drame s'est produit au domicile du suspect de 57 ans, qui habite le 242 A, rue Bellevue, dans le rang 14. La victime se trouvait dans la cuisine avec le suspect et

un autre ami lorsqu'une querelle aurait éclaté au sujet des capacités physiques respectives des fêtards.

« Lors de l'engueulade a débuté, l'accusé est allé dans sa chambre et a saisi un fusil. En le rejoignant, la victime a reçu une balle à l'abdomen », a signalé hier

le journaliste André Bécu, qui a assisté à la comparution.

Après avoir commis le geste fatal, le suspect serait sorti en courant, en criant aux voisins d'appeler la police. Considéré comme violent lorsqu'il prend un verre, M. Bisson venait de se séparer de son épouse.

Le juge de paix Jocelyne Côté a décidé qu'il resterait détenu à la prison de New-Carlisle jusqu'à sa comparution pour enquête sur cautionnement, le 9 août.

Meurtre au pénitencier de Donnacona

Un premier accusé à la barre

Pour la première fois du procès des détenus de Donnacona soupçonnés du meurtre de Claude Pélouquin, un des trois accusés est venu à la barre, hier après-midi. Il a témoigné près de deux heures, mais a demandé une suspension au juge Desjardins après avoir éclaté en sanglots.

Textes d'ALAIN CASTONGUAY
LE SOLEIL

Il répondait alors aux questions de son avocat, Me Martin Tremblay. Celui-ci l'avait longuement interrogé sur son passé criminel et sur sa vie de famille. Brouillette, qui n'a que 25 ans, est au pénitencier depuis l'âge de 18 ans. Il a affirmé n'avoir vécu avec sa famille que « deux ans et trois mois », passant le reste de son temps « en institution ».

Il porte le nom de famille de son beau-père. Il a indiqué savoir depuis peu de temps qui était son « père naturel ». Lorsque Me Tremblay a insisté pour lui faire avouer l'identité de cette personne, il a perdu contenance. Sa voix s'est étranglée et l'assis-

tance a à peine saisi le nom. Cependant, comme il s'agit d'une personne connue, le juge Desjardins a interdit que le nom du père de Brouillette soit rendu public, de même que toute indication relative à son travail.

Loterie et cigarettes

Un peu plus tôt dans sa déposition, Carl Brouillette avait avoué organiser des loteries, au pénitencier. Les détenus désiraient participer au tirage le payaient avec deux paquets de cigarettes pour un numéro de 1 à 100. Le vainqueur ramassait la moitié du lot.

Par la suite, il vendait le reste des cigarettes à un autre détenu, ce qui lui permettait de se ramasser de l'argent en prévision de sa libération. Il a souligné

avoir déjà eu jusqu'à 700 paquets de cigarettes en même temps dans sa cellule.

Même s'il s'est décrit lui-même comme un solitaire, Brouillette a avoué avoir prêté de l'argent à un autre détenu, en l'occurrence un des délateurs de la Couronne. « Je l'ai pris en pitié, il avait de la misère au pénitencier de Donnacona avec les gardiens et il avait pas d'argent », a-t-il dit.

Le soir du 20 mars, il dit l'avoir ramené dans sa cellule au premier étage, entre 22 h 00 et 22 h 30, celui-ci ayant bu avec Cyr lors du « party des Nordiques » (voir autre texte). Mais il a dit n'être jamais allé dans la salle de télé où avait lieu la partie de cartes. Il a aussi affirmé avoir vu Robert Peruta, un des deux autres accusés, prendre sa douche durant le même laps de temps.

Il n'avait pas la tête à la fête, ce soir-là, songeant au fait qu'il avait des chances d'obtenir bien-

tôt sa libération conditionnelle. « Quel avantage que j'aurais eu de tuer Pélouquin ? J'ai jamais eu de problème avec lui. »

Il a lui aussi accusé un des délateurs de la Couronne d'avoir commis le crime. « Je pense qu'il a tué Pélouquin parce qu'il l'avait vu piquer Tanguay. » Ce même détenu a été reconnu coupable de la tentative de meurtre sur Sylvain Tanguay, qui a eu lieu aussi le 20 mars. Brouillette a ajouté qu'il avait même refusé de vendre un « pic » à ce détenu.

Carl Brouillette a fait sourire le jury lorsque Me Tremblay lui a demandé ce qu'il savait des gangs. « Au pénitencier, on est comme un jury. On est obligé de vivre ensemble et de se parler. On s'entend pas nécessairement avec tout le monde. Mais ça veut pas dire que tu es dans un gang quand tu t'entends bien avec quelques détenus. »

Il poursuit son témoignage ce matin à 9 h 30.

Le temps est une donnée toute relative pour les détenus, d'après un témoin

Deux éléments ressortent des témoignages entendus hier matin, lors du procès des accusés du meurtre de Claude Pélouquin : le temps n'est pas une donnée importante pour les détenus qui, pour le faire passer plus vite, n'ont pas de peine à « s'évader » grâce aux drogues et à l'alcool.

Le troisième témoin de la défense, Normand Joubert, a poursuivi sa déposition durant une quarantaine de minutes. Harcelé par Me Jacques Casgrain, procureur de la Couronne, sur les dates exactes de ses rencontres avec Marcel Isabelle, président du comité des détenus, le témoin Joubert a été assez évasif.

« Vous savez, en-dedans, les jours et les semaines, c'est pas important », a-t-il expliqué. Lundi, il prétendait que c'était quelques semaines avant le 13 juin qu'il avait rencontré Marcel Isa-

belle pour discuter des faits de la cause. C'est à cette date qu'il avait fait sa déclaration écrite à l'enquêteur de la défense.

Hier matin, il a plutôt parlé du mois d'avril. Pour Joubert, « quelques semaines, ça peut être trois, quatre ou cinq et peut-être plus ». Interrogé à nouveau par Me Jacques Laroche, avocat de l'accusé Robert Peruta, il a répété « les dates, je checke pas ça ».

Le témoin suivant était J.-Léo Cyr, 29 ans, détenu à Donnacona depuis octobre 1988. Le soir du 20 mars, il avait été au « party

des Nordiques » et s'était assis à la même table que l'accusé Carl Brouillette avec deux autres détenus, André Tremblay et un des délateurs de la Couronne.

Avec celui-ci, il aurait consommé une bouteille d'une cinquantaine d'onces contenant de la « broue » de sa propre composition. Les deux étaient quelque peu éméchés, cette « broue », selon Cyr, contenant au moins 80 % d'alcool. Il a expliqué comment il faisait pour la fabriquer.

« Ça prend de la pâte de tomates, de la levure, du sucre et de l'eau. On laisse fermenter durant un couple de jours puis on distille ». Pour ce faire, il utilise deux lames de rasoir et un fil électrique pour faire bouillir le tout. La substance recueillie est translucide et se dissimule fort bien dans une bouteille d'eau.

C'est le détenu Cyr qui a fait tout un boucan, le même soir, en descendant du deuxième au premier étage de l'aile « G ». Il traînait avec lui une polisseuse — une « bofeuse » — qu'il laissait tomber d'une marche à l'autre. « Je pouvais pas la faire rouler, il manquait une roue, a-t-il expliqué. Je voulais pas la lever, elle était toute sale. »

Il devait la redescendre au premier, selon lui, s'il voulait s'en servir à nouveau. Il l'avait utilisée vers 18 h 00 pour sa propre cellule. Il a nié avoir été de mêche avec quiconque pour détourner l'attention des gardes. C'est environ à cette heure que Claude Pélouquin a été tué dans l'armoire à balais de la salle commune du premier étage.

Mort d'un jeune reboiseur à La Tuque

La famille d'Eric Horth privée de tout recours civil

S'il est satisfait des conclusions du rapport du coroner Marc-André Bouliane, au sujet des circonstances entourant la mort foudroyante du jeune reboiseur Eric Horth, l'été dernier, sur les terrains de la CIP à La Tuque, l'avocat de la famille de la victime, Me Marc Bellemare, trouve par contre inacceptable que la nouvelle loi sur les accidents de travail protège les employeurs et prive leurs employés de tout recours civil, même dans des situations de responsabilité ou de négligence.

par ISABELLE JINCHEREAU
LE SOLEIL

Le cas du jeune Fidéen de 22 ans, décédé d'une insolation, alors qu'il en était à sa deuxième journée de travail sur le chantier de reboisement de la compagnie de Produits forestiers Canadien Pacifique, relève de la CSST. Dans ce contexte, l'employeur du travailleur tué ou blessé est exonéré de tout recours civil de la part de quiconque.

En plus d'avoir perdu un être cher dans des circonstances qui ont été vertement dénoncées par le coroner Bouliane dans son rapport de 24 pages, la famille d'Eric Horth ne peut donc espérer profiter des avantages d'un procès contre la CIP, pour avoir un éclairage plus vaste sur tout ce qui s'est passé la journée du 7 juillet 1988, au camp Jetée Jean-Pierre, à 200 km au nord de La Tuque.

Le coroner Bouliane a déjà indiqué que la conduite du jeune contremaître Alain Guay, qui contrôlait le groupe de reboiseurs

le jour de la tragédie, avait été inacceptable, et que le gouvernement devrait rapidement édicter des normes de sécurité spécifiques au travail des reboiseurs.

« Le rapport du coroner va tout à fait dans le sens de ce qu'on a prétendu au niveau de la responsabilité du contremaître et indirectement, de la responsabilité de la compagnie. Il y a eu négligence. Et il a permis à la famille d'apprendre des choses incroyables sur les conditions de travail de ces jeunes étudiants de 18 ans et plus, complètement isolés, qui étaient encadrés par un contremaître de 26 ans, inexpérimenté et peu au courant des risques du métier », explique Me Bellemare.

Le procureur de la famille souligne qu'il n'avait jamais pensé qu'au Québec, des êtres humains pouvaient travailler dans des conditions aussi lamentables. « Dans un secteur aussi plein d'avenir que le reboisement, il y a une clientèle de futurs planteurs à protéger. Au camp de la Tuque, il y avait 8 millions d'arbres à planter et sûrement certains quotas à respecter. Le jour du drame, il faisait chaud et il a été établi qu'Eric avait déjà planté, entre 7 h et midi 30, 1,275 plants, ce qui équivaut à un arbre aux 18 secondes. C'est tout un rythme de travail, surtout sur un terrain noirci par le feu, donc torride. Quand il a été découvert, Eric ne portait pas son casque rigide », dit-il.

La mère et les sept frères et sœurs de l'étudiant en criminologie ont fait des pieds et des mains pour que le coroner en chef du Québec décrète la tenue d'une enquête publique sur les circonstances de sa mort. Enquête qui a conduit les hauts dirigeants de la multinationale à se déplacer à La Tuque et qui a permis d'entendre 17 témoins.

« Nous avons constaté des anomalies au sujet des heures fournies par les employés de la CIP, et le compagnon d'Eric, qui l'a vu tomber sur le chantier vers 14 h 30, et non vers 13 h 25, comme le prétendent ses patrons », dit sa mère Denise Rainville. Mme Rainville raconte aussi avoir appris qu'Eric, qui hallucinait, avait demandé à rentrer au campe-

ment. « M. Guay ne voulait pas qu'il rentre avant 17 h. Alors je crois que mon fils a essayé de marcher seul jusque là-bas. Ses amis l'ont retrouvé à un kilomètre de son terrain », dit-elle.

« Que s'est-il passé cet après-midi-là, durant ce délai de 65 minutes, qui comporte des zones d'ombre? Ces éléments auraient pu être inscrits dans une action. Maintenant, tout ce qui est prévu par la loi pour la famille, c'est une indemnité de \$6,000. A la limite, la loi prévoit des poursuites au pénal. Le procureur pourrait aussi décider d'intenter des poursuites pour négligence criminelle. Mais ce qui est insultant et difficile pour la famille, c'est de voir qu'il n'y a pas possibilité d'obtenir réparation adéquate du dommage.

Nous avons oui-dire qu'à la CIP, ils ont déjà modifié certaines conditions des planteurs », précise l'avocat.

Pour lui et la famille, l'enjeu de l'affaire Horth, ce n'est nullement

la piastre. Ça concerne plutôt l'intérêt de milliers d'autres planteurs québécois oeuvrant sur les terrains des papeteries et qui ont déjà complété les deux tiers de la saison de reboisement.



Me Marc Bellemare, l'avocat de la famille de la victime.



Mme Denise Rainville, la mère d'Eric Horth, le jeune reboiseur décédé, l'an dernier.

En Bref

■ Un trou de \$4 millions

Une mauvaise évaluation des coûts des travaux de remblais à la station Est de traitement des eaux usées de la Communauté urbaine de Québec et une augmentation des coûts de l'aluminium entraînera des dépenses additionnelles de \$4 millions dans les travaux effectués à cette usine. Cependant, le président de la CUQ, M. Michel Rivard a précisé, lors de la réunion de l'exécutif hier, que cette somme pourrait être épongée par une économie du même ordre dans l'octroi du contrat touchant le procédé de séchage des boues. De plus, il a souligné que 50 % des contrats ont été accordés et que malgré ce « trou » de \$4 millions à la station Est et celui de \$2 millions à la station Ouest, le total des dépenses est encore inférieur de \$1.6 million à ce qui avait été prévu au budget initial de \$317 millions.

■ Plan de développement touristique

Le conseil exécutif de la CUQ a approuvé une prolongation de deux ans du mandat de la Corporation de développement touristique de la grande région de Québec à qui il versera une contribution annuelle de \$56,000, représentant 75 % des coûts de fonctionnement. Le reste sera assumé par les quatre MRC associées à la corporation, soit les MRC de la Côte-de-Beaupré, de l'île d'Orléans, de la Jacques-Cartier et de Portneuf. De plus le plan de développement touristique de la grande région de Québec, préparé au cours de la dernière année par cette corporation, devrait être rendu public au début de septembre.

■ Maladie hollandaise de l'orme

La CUQ reviendra à la charge auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de participer financièrement à la lutte contre la maladie hollandaise de l'orme. Les réponses fournies par le député Marcel R. Tremblay et l'agent de projet du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, M. Jean-Pierre Spénard, ont particulièrement irrité les élus de la CUQ.

Pierre Lacroix pourrait réapparaître à la télé

SHERBROOKE (PC) — Le prédicateur Pierre Lacroix pourrait bien réapparaître à la télévision de la région de Sherbrooke si le Partage St-François, un organisme voué aux démunis, obtient l'aval du diocèse.

Pour défendre son projet, le Partage St-François tiendra une soirée d'information, le 5 août. Une intervention du télévangéliste constituera le fait saillant de cette réunion.

L'organisme tente actuellement de produire une série de 13 émissions d'une durée de 30 minutes. Ce projet d'émission serait étudié par le comité de sélection de Vidéotron pour une diffusion possible en automne.

Une demande d'entrevue a été

transmise à l'évêché par l'organisme afin de s'enquérir de son accord avant la présentation du projet à Vidéotron.

« Il est certain qu'advenant en dernier lieu une interdiction formelle à ce projet de la part de l'évêché, nous nous soumettrons aux directives de l'autorité diocésaine », déclare M. Jacques Beauvois, de Partage St-François.

M. Beauvois souligne également que Vidéotron pourra à sa guise modifier le nombre d'émissions, le contenu et la durée.

En Bref

■ Restriction sur l'eau

CHARLESBOURG — Les citoyens de Charlesbourg sont dans l'obligation de restreindre leur utilisation de l'eau potable. Les autorités municipales interdisent jusqu'à nouvel ordre l'arrosage de pelouse, de remplir les piscines, de laver les autos ou les entrées d'auto. La municipalité demande la collaboration de tous et indique que le service de police verra à faire respecter les interdictions de manière à minimiser les problèmes de pression et de pénurie d'eau potable.

■ Arrosage limité

LÉVIS — La ville de Lévis tient à rappeler à ses citoyens que l'arrosage des pelouses demeure strictement interdit le samedi et le lundi pour permettre de maintenir les réserves d'eau à un niveau convenable. Le porte-parole de la municipalité, M. Donald Fournier, indiquait hier que l'usine de traitement de l'eau a dépassé ses capacités théoriques de production depuis le 17 juillet. Le 24 juillet, entre autres, l'usine a fourni 6 millions de gallons par jour alors que sa production devrait être de 5.4 millions. M. Fournier rappelle que l'arrosage est permis du côté pair des rues le mardi, jeudi et dimanche entre 17 h et minuit et du côté impair les mercredi, vendredi et dimanche aux mêmes heures.

LE SOLEIL
ABONNEMENT: 647-3333
Pour les gens de l'extérieur, composez le numéro sans frais: 1-800-463-2362
Heures d'affaires: Lundi au vendredi: 9h00 à 17h30 Samedi et Dimanche: 9h00 à 12h00



Le Comité de réexamen du service postal
Postal Services Review Committee

AVIS

Avis public CRSP 1989-01. Le Comité de réexamen du service postal a reçu de la Société canadienne des postes une proposition visant à:

Accroître les tarifs sur différents services postaux y compris:

- Le courrier de la première classe du régime intérieur (une hausse de 0,01 \$ pour les lettres pesant jusqu'à 30 g)
- Le courrier du régime international (lettres, cartes postales, petits paquets et paquets-lettres aux E.-U. et à d'autres pays étrangers)
- Les envois de publicité directe
- Certains services spéciaux (envois contre remboursement, courrier recommandé envoyé aux pays étrangers autres que les E.-U., avis de réception pour tout courrier recommandé)
- Les cécogrammes à l'extérieur du Canada et des E.-U. par avion
- Les imprimés à l'extérieur du Canada
- Paquets d'argent (régime intérieur)

Réduire les frais pour la réexpédition temporaire pour chaque période de 4 mois après la période initiale.

Abroger les règlements pour ce qui suit:

- Colis-comptoir de régime intérieur (première classe et quatrième classe)
- Colis pesant plus d'un kg envoyés aux E.-U. (transport de surface) et à d'autres destinations étrangères (transport de surface et aérien)
- Courrier à destination et en provenance des Forces armées canadiennes à l'étranger
- Cartes de souhaits pour Noël
- Envois incitatifs
- Aérogrammes
- Courrier certifié
- Courrier électronique (Envoypost, Télépost, Intelpost)
- Mandats-poste
- Paquets d'argent aux E.-U.

Remplacer les Règlements sur les objets interdits et sur la documentation à l'usage des aveugles avec des nouveaux règlements.

Faire autres modifications diverses aux règlements existants.

La proposition et les documents à l'appui peuvent être consultés par le public durant les heures ouvrables normales aux bureaux principaux de Postes Canada à Halifax, Ville de Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, London, Winnipeg, Edmonton et Vancouver, et aux principales succursales postales de Postes Canada à St-Jean (T.-N.), Charlottetown, St-Jean (N.-B.), Régina, Yellowknife et Whitehorse. La proposition peut également être inspectée au bureau du Comité de réexamen du service postal, Pièce 500, 473, rue Albert, Ottawa (Ontario).

Toute personne ou organisation intéressée à formuler des observations sur la proposition peut le faire en adressant une lettre de commentaires à la Directrice exécutive, Comité de réexamen du service postal, Pièce 500, 473, rue Albert, Ottawa (Ontario), K1R 5B4. La lettre devrait expliquer clairement l'opinion de l'auteur et inclure toute explication ou tout renseignement documentaire utile.

Le Comité sera aussi présent dans les villes suivantes, débutant à 9 heures à chaque jour, afin de recevoir les avis du public sur la proposition:

Date	Ville	Lieu
23 août	Halifax	World Trade and Convention Centre
24 août	Montréal	Hôtel Bonaventure
25 août	Montréal	Hôtel Bonaventure
28 août	Winnipeg	Hôtel Westin
29 août	Edmonton	Hôtel Ramada Renaissance
30 août	Vancouver	Hôtel Vancouver
31 août	Vancouver	Hôtel Vancouver
6 septembre	Toronto	L'Hôtel
7 septembre	Toronto	L'Hôtel
11 septembre	Ottawa	Hôtel Radisson
12 septembre	Ottawa	Hôtel Radisson

Toute personne ou organisation intéressée à paraître devant le Comité doit envoyer un avis à cet effet au Comité à l'adresse précitée. L'avis doit indiquer clairement le nom de la personne ou de l'organisation, son adresse postale et son numéro de téléphone, ainsi que son opinion concernant la proposition et inclure toute explication ou tout renseignement documentaire utile. L'avis doit également préciser la ville où la personne ou l'organisation a l'intention de participer ainsi que la langue officielle dans laquelle elle souhaite être entendue.

Les lettres de commentaires et avis d'intention de paraître devant le Comité doivent être reçus au plus tard le 16 août 1989.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la marche à suivre lors de la tenue de la consultation publique ou un exemplaire des Lignes directrices sur les procédures du Comité, prière de communiquer avec Norma McAuliff au (613) 952-4076.

Canada

Helen M. Hardy
Directrice exécutive

Town and Country Boutiques
Petites par Town and Country

Sur tous les vêtements d'été
MAINTENANT
jusqu'à **70%** de rabais sur le prix régulier

Town and Country Boutiques
Petites par Town and Country

PLACE FLEUR DE LYS 648-9958

CLAYEUX • ABSORBA • PETIT BATEAU • KIDDIZ • 2 X 2 •

GRANDE VENTE DE FERMETURE
DÉMÉNAGEMENT
jusqu'à **70%*** sur tous les VÊTEMENTS

4 derniers jours

TOUT DOIT ÊTRE VENDU! incluant l'équipement

Boutique **KAFKA**
PLACE LAURIER
3e étage (à côté du Centre Dieu, dans le Village Normand)
651-7589

De la naissance jusqu'à 20 ans

CLAYEUX • ABSORBA • PETIT BATEAU • KIDDIZ • 2 X 2 •

Litige entre exploitants au sud de Montmagny

Une décision qui pourrait protéger 200 emplois forestiers, attendue aujourd'hui

Les avocats du ministère québécois des Forêts doivent rendre aujourd'hui une décision qui pourrait être déterminante quant au maintien de près de 200 emplois dans le secteur situé au sud de Montmagny.

par MICHEL CORBEIL
LE SOLEIL

Joint, hier, le coordonnateur de la Fédération du papier et de la forêt, M. Claude Rioux, a signalé que le ministère a été forcé d'intervenir comme arbitre dans un litige découlant de l'application de la nouvelle politique forestière.

Cette dernière réserve maintenant le droit de couper du bois en forêt publique aux seuls utilisateurs de la matière ligneuse. Par le passé, des sous-traitants pouvaient recevoir ce privilège et revendre le bois aux utilisateurs.

M. Rioux a rappelé que dans cette région, les permis de coupe étaient détenus auparavant par la société d'Etat Rexfor et la Coopérative de gestion forestière des Appalaches, employant respectivement 100 et 180 personnes. Le porte-parole de ceux qui sont syndiqués chez Rexfor a mentionné le fait que les 11 entreprises n'ont pas réussi à s'entendre avec Rexfor et la coopérative sur les moyens de conduire l'exploitation forestière.

« Les compagnies offrent des prix beaucoup plus bas que ceux qui prévalaient antérieurement. En conséquence, les salaires auraient été contraires à la conven-

tion collective chez Rexfor ou en bas des taux offerts par la coopérative à ses travailleurs.


« L'autre sujet de litige porte sur les méthodes forestières. Dans le passé, les moyens mis de l'avant entraînaient une utilisation intensive de la main-d'oeuvre. Maintenant, les utilisateurs veulent du bois en longueur, ce qui demande un niveau de mécanisation plus poussé. »

Selon M. Rioux, 50 % des syndiqués chez Rexfor pourraient perdre leur emploi, proportion qui grimperait à 80 % à la coopérative.

Le député de Montmagny-L'Islet, M. Réal Gauvin, a indiqué lundi soir aux travailleurs que le service du contentieux du ministère québécois des Forêts doit rendre une décision aujourd'hui dans le débat, a rapporté M. Rioux. D'après lui, les travailleurs ne souscriront pas automatiquement à l'annonce qui sera faite.

D'après lui, ce qui sera énoncé pourrait servir à établir un modus vivendi pour d'autres régions où pourrait surgir le même différend. « Le litige pourrait se reproduire dans des régions comme l'Outaouais, les Hautes-Laurentides ou Portneuf. »

POISSONNERIE QUAI-BEC POISSONNERIE



<p style="text-align: center; font-weight: bold;">FILETS DE FLETAN DU GROENLAND</p> <p style="text-align: center;">frais (turbot)</p> <p style="text-align: center; font-size: 1.5em; font-weight: bold;">359\$</p> <p style="text-align: center;">lb</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold;">CREVETTES NORDIQUES A SALADE</p> <p style="text-align: center;">congelées</p> <p style="text-align: center; font-size: 1.5em; font-weight: bold;">459\$</p> <p style="text-align: center;">lb</p>
<p style="text-align: center; font-weight: bold;">PÉTONCLES frais</p> <p style="text-align: center; font-size: 1.5em; font-weight: bold;">769\$</p> <p style="text-align: center;">lb</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold;">CREVETTES COCKTAIL AVEC ÉCAILLES</p> <p style="text-align: center; font-size: 1.5em; font-weight: bold;">769\$</p> <p style="text-align: center;">lb</p>

FAUBOURG LAUDANCE

SAINTÉ-FOY
RUE DU CAMPANILE
7 jours/semaine
653-6097

HALLES FLEUR DE LYS

245, SOUMANDE
7 jours/semaine
527-4634

574, BOUL. ROCHETTE

BEAUPORT
663-1733

VITAMINES

Shaklee

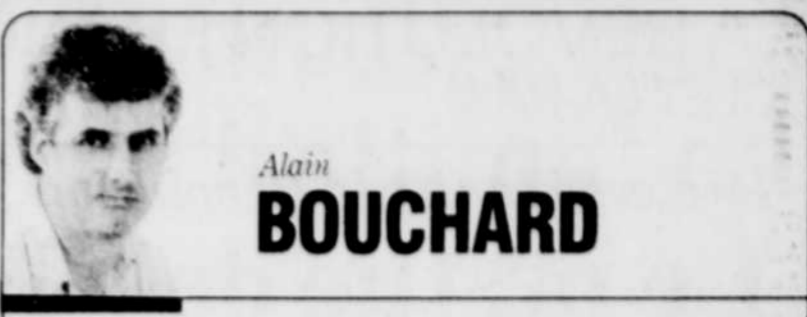
en harmonie avec la nature et la santé

PURIFICATEUR D'EAU AQUA DE SHAKLEE

Aimée et Roland Gauvin

527-1955

QUÉBEC



Alain BOUCHARD

La béatitude du non-être

Il y a une photo qui doit trainer sur mon bureau depuis maintenant deux semaines. Une photo couleur d'un écriteau maison de Château-Richer, qui va comme ça : « Tirez d'érable siraud ». C'est un lecteur qui me l'a envoyée. Pour les raisons que vous voyez bien... Mais moi, ce que je trouve le plus saisissant, sur cette photo, ce n'est pas tellement le siraud d'érable de l'écriteau, c'est le néon qui le surplombe. Il s'agit d'une grande enseignne de Coca-Cola, sur le haut de laquelle c'est écrit : « Epic. A. Turgeon BIÈRE et VIN ». C'est Coke qui fournit le néon. On annonce la bière et le vin dessus. Et, en plus, du siraud d'érable en dessous.

C'est ainsi que naissent les p'tits piquants de la vie... et les chroniques.

Voilà, c'est parti. Je ne savais pas comment aborder la question du courrier sans l'aborder vraiment. C'est fait.

Je ne voulais pas vous casser les pieds avec les photos, les cartes et les lettres que je reçois. C'était une résolution du début (il y a plus de quatre ans déjà !), pour éviter de devenir une boîte aux lettres... quoiqu'on le devienne toujours un peu, quand on écrit dans la gazette.

Je voulais par contre vous glisser un mot du raz-de-marée qu'a déclenché l'affaire Chantal Daigle. Et même en dégageant, mine de rien, comme ça en passant, un tout petit enseignement dont je n'ai personnellement jamais démordu : printemps, été, automne, hiver, ce seront toujours l'amour, la haine, la vie, la mort qui seront les grands thèmes des préoccupations humaines. Les médias, notamment, tentent de nous faire croire que tout ça stoppe subitement, l'été, parce que le monde part en vacances. C'est peut-être confondre entre ce que font les gens et ce qui les intéresse (je m'attends à un p'tit laus de mon rédacteur en chef là-dessus). Ce n'est pas parce qu'on se fait cuire la bedaine qu'on veut nécessairement entendre parler de cuisson de bedaine...

Il y a par exemple ce petit poème que j'ai reçu, à propos de Jésus de Montréal. Ça dit ceci :

Mosaïque de ma société
Étalement médiatique
Clinique en 12 stations
Onction du pardon
Don Juan à la pub qui tronque
La tronche de Lothaire.

Et c'est écrit en plein 18 juillet !

Le sexe de l'enfant

Ce qui me ramène à l'affaire Chantal Daigle. La jeune femme a une fille de maintenant 21 semaines dans son ventre et attend la décision de cinq juges pour se faire avorter. Qui m'a dit que c'est une fille ? Ça ne vous regarde pas. Je le sais, c'est tout. Et si je le sais, c'est que la mère le sait aussi, évidemment. Et que je trouve, moi, que connaître le sexe de son bébé ajoute beaucoup au drame. Dans le sens que le foetus a de plus en plus de personnalité, qu'il est de moins en moins quelque chose de vague, d'impalpable...

Parmi le courrier que j'ai reçu, en plein été, relativement à l'affaire Daigle, il y a un entrefilet de revue médicale (*The Medical Post*) rapportant qu'un jeune Finlandais de 17 ans a tenté une poursuite de \$1 million à ses parents pour l'avoir mis au monde... sans son consentement. Absolument.

L'acte d'accusation parle d'un « acte de conception prémédité et libertin » qui a privé le fils de la « béatitude du non-être ». L'avocat de la défense dit être obligé de prendre la cause au sérieux, à partir du fait qu'« on ne sait jamais comment une cour va réagir ».

Il a bien raison. Regardez l'affaire Daigle. Un autre lecteur me dit qu'autoriser un avortement équivalait, pour un tribunal, à permettre l'euthanasie d'un p'tit vieux ou d'une p'tite vieille de 80 ans qui la réclamerait sous prétexte qu'il ou elle est à peu près retournée(e) à son état de... foetus. Lire : dépendance totale des autres pour pouvoir vivre, donc aucune existence propre.

Un troisième m'indique qu'il y a un corollaire à l'affaire Daigle : le cas d'un père qui demanderait à la cour de forcer sa blonde ou sa femme à avorter parce qu'il ne veut pas de l'enfant. « Et pourquoi refuserait-on une demande du genre si on donne suite à l'autre ? » me dit le monsieur.

Et ce n'est que le début. Vous vous rappelez ? Je vous disais, tantôt, que madame Daigle connaît le sexe de son enfant, qu'elle sait être enceinte d'une fille.

Ce qui fait que la prochaine lettre que je vais recevoir ira comme ceci : « Et qui nous dit qu'elle ne le garderait pas son p'tit, si c'était un garçon ? »

Ah oui ! ce n'est pas le foetus qui m'a révélé son sexe. Lui, il a décidé de ne plus dire un traitre mot depuis sa première et dernière chronique (Au secours !)

Il se contente d'attendre fébrilement le jugement finlandais...

Eagle GT vu.

Eagle GT voulu.

En solde GT eu!

RADIAL HAUTE PERFORMANCE LE MOINS CHER

à partir de **89.95\$**

EAGLE ST
LITRES BLANCHES EN RELIEF

Dimension	Prix de solde
P175-70R13	89.95
P185-70R13	95.95
P195-70R13	98.95
P205-60R13	103.95
P195-70R14	107.95
P205-70R13	114.95
P215-70R14	117.95
P225-70R14	121.95
P195-60R14	109.95
P215-60R14	112.95
P235-60R14	121.95
P245-60R14	128.95
P225-70R15	118.95
P235-70R15	131.95
P215-65R15	119.95
P245-60R15	136.95
P255-60R15	139.95
P275-60R15	155.95

RADIAL À NERVURES D'ÉTÉ

à partir de **54.95\$**

CUSTOM POLYSTEEL
FLANC BLANC

Dimension	Prix de solde
P155-80R13	54.95
P175-80R13	64.95
P185-80R13	74.95
P195-75R14	75.95
P195-75R15	76.95
P205-75R14	79.95
P225-76R14	89.95
P205-75R15	81.95
P195-75R15	105.45
P225-75R15	91.95
P235-75R15	96.95
P235-75R15XL	99.95

NOTRE NOUVEAU RADIAL TOUTES SAISONS DE PREMIER CHOIX

à partir de **75.45\$**

INVICTA GL
FLANC BLANC

Dimension	Prix de solde	Économies
P155-80R13	75.45	25.00
P185-80R13	87.45	25.00
P175-80R13	95.45	25.00
P185-80R13	101.45	25.00
P185-75R14	100.45	35.00
P185-70R14	110.45	35.00
P195-75R14	105.45	35.00
P195-70R14	116.45	35.00
P205-75R14	110.45	35.00
P205-70R14	124.45	35.00
P205-75R15	110.95	50.00
P215-75R15	114.95	50.00
P225-75R15	122.95	50.00
P235-75R15	130.95	50.00
P235-75R15XL2	150.95	50.00

LETTRES NOIRES DENTÉES

P175-70R13	85.45	25.00
P185-70R14	109.45	35.00
P195-75R14	98.45	35.00
P195-70R14	110.45	35.00
P195-75R15	98.35	50.00
P205-75R15	102.95	50.00
P225-75R15	116.95	50.00
P235-75R15XL2	137.95	50.00

RADIAL TOUTES SAISONS HAUTE PERFORMANCE DE PREMIER CHOIX

à partir de **121.95\$**

EAGLE GT+4
LETTRES NOIRES DENTÉES

Dimension	Prix de solde
P185-70R14	121.95
P195-70R14	123.95
P215-60R14	131.95
P215-65R15	139.95
P205-60R15	131.95
P215-60R15	134.95
P215-60R16	138.95
P225-60R16	144.95
P205-55R16	142.95

LETTRES BLANCHES DESSINÉES
(RAPPORT DE VITESSE HR/VR)

P195-70R14	128.95
P215-60R14	132.95
P195-70R15	137.95
P215-65R15	139.95
P225-70R15	149.95

LETTRES NOIRES DENTÉES
(RAPPORT DE VITESSE HR/VR)

P205-60R14	137.95
P215-70R15	151.95
P225-70R15	156.95
P215-65R1595V	169.95
P195-60R1587H	138.99
P205-55R16	159.95
P205-55R16	174.95
P225-60R16	182.95

LETTRES BLANCHES DESSINÉES
(RAPPORT DE VITESSE HR)

P195-70R14	137.95
P205-70R14	141.95
P195-60R14	137.95
P225-60R14	144.95
P235-60R14	149.95
P225-70R15	157.95
P215-65R15	149.95
P215-60R15	143.95
P245-60R15	174.95
P255-60R15	186.95

RADIAL TOUTES SAISONS LE MOINS CHER

à partir de **47.95\$**

S4S
FLANC BLANC

Dimension	Bas prix courant
P155-80R13	47.95
P195-75R14	62.95
P195-75R14	64.95
P205-75R14	67.95
P205-75R15	72.95
P215-75R15	74.95
P225-75R15	77.95



GOOD YEAR

AUCUN ACOMPTE • AUCUN INTÉRÊT • 6 VERSEMENTS MENSUELS MODIQUES* *pour les pneus et les services automobiles de plus de 150.00\$

Versement calculé d'après un programme de financement offert à l'usage de la carte VISA, MasterCard ou American Express. Veuillez vous rendre à un Centre de service automobile garanti Goodyear pour de plus amples renseignements.

CENTRES DE SERVICE AUTO GARANTI GOODYEAR

<p>QUÉBEC 1220, boul. Charest ouest De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00</p>	<p>881-4646</p> <p>STE-FOY 3115, boul. Hochelaga De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00</p>	<p>653-0841</p> <p>CHARLESBOURG 8550, boul. Cloutier De 7 h 30 à 20 h 00 en semaine Samedi: de 8 h 00 à 17 h 00</p>	<p>627-0040</p> <p>DUBERGER 1900, Léon Harmel De 7 h 30 à 17 h 30 en semaine Samedi: de 8 h 00 à midi</p>
<p>QUÉBEC 5701, boul. Les Galeries De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00</p>	<p>622-4191</p> <p>LÉVIS 155, Route du Président Kennedy De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00</p>	<p>833-3282</p> <p>MONTMAGNY 150, Témé rue De 8 h 00 à 17 h 30 en semaine Samedi: de 8 h 00 à 12 h 00</p>	<p>248-7270</p> <p>THETFORD MINES 515, boul. Smith De 8 h 00 à 17 h 00 en semaine Samedi: de 8 h 00 à 12 h 00</p>
<p>QUÉBEC 2600, boul. Montmorency De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00</p>	<p>666-8900</p> <p>LES SAULES 3755, boul. Wilfrid Hamel De 8 h 00 à 17 h 30 en semaine Samedi: de 8 h 00 à midi</p>	<p>871-6740</p>	<p>338-5163</p>

CENTRE COMMERCIAL GOODYEAR

GOODYEAR. COMPTÉZ SUR NOUS.

En Bref

■ **Cycliste tuée**

Une cycliste de 16 ans, Rachelle Turbide, est décédée des suites des blessures qu'elle avait subies vers 14 h 30, lundi, après avoir brûlé un feu rouge sur la route 116 à Bernières. L'automobiliste qui circulait sur ce rond-point n'a pu éviter la victime, domiciliée au 425, rue de l'Escale.

■ **Méfait**

Un individu de 42 ans de Québec sera prochainement accusé de méfait, après avoir fracassé deux vitres de la résidence de son ex-amie, au 222, rue Arago.

■ **Vol dans une pharmacie**

La pharmacie Jean & Yves Boissinot, située au 1317, chemin Sainte-Foy, a été visitée par un voleur armé, qui s'est enfui avec le contenu de la caisse, lundi soir. La police le recherche toujours.

■ **Vol de sac à main**

Un individu qui prenait place dans un véhicule avec trois autres comparses s'est emparé du sac à main d'une passante qui marchait dans la côte de la Montagne, lundi soir. Le suspect s'est allongé le bras vers le trottoir et a saisi la sacoche de la victime. Puis, le véhicule a poursuivi sa route.

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ICI ET LÀ-BAS



Le clergé contre la Révolution

Le mythe de « la conquête providentielle »

Pendant plus de 150 ans, en Nouvelle-France, Dieu est français. À partir du moment où la Révolution française se met à spolier les biens de l'Église et qu'elle déclare la guerre à sa gracieuse majesté George III, Dieu, dans la jeune « Province of Quebec », devient anglais bon teint.

par LOUIS-GUY LEMIEUX
LE SOLEIL

L'un des mythes les plus tenaces de l'histoire canadienne est celui que les historiens ont convenu d'appeler : « la conquête providentielle ».

Pendant près de 200 ans, explique l'historien Claude Galarneau, on a enseigné dans nos écoles que la divine Providence avait orchestré la Conquête pour nous sauver de l'influence diabolique de la Révolution française.

L'historien et chanoine Lionel Groulx, référence ultime pour plusieurs générations de professeurs d'histoire, a tenté sans succès, peut-être par manque de conviction, de dénoncer cette idée ultra-mondaine avant la lettre dans son ouvrage « Notre maître le passé ».

Le bon chanoine, que nous célébrons encore aujourd'hui, avait oublié de préciser que l'expression « la conquête providentielle » était, mot à mot, celle servie aux Canadiens, dès 1789, par le très loyaliste juge William Smith, ancien juge en chef de la province de New York, passe au service des Britanniques à Québec.

L'évêque coadjuteur Plessis reprendra avec emphase cette idée porteur dans sa célèbre oraison funèbre de Mgr Briand, archevêque de Québec, prononcée le 27 juin 1794, et reprise depuis ex cathedra.

Messire Plessis n'hésita pas à dire que Mgr Briand avait eu l'intelligence de saisir « que la religion elle-même pouvait gagner à ce changement de domination ».

L'historien Jacques Lacourrière rapporte que, quelques années plus tard, dans un mandement émis sous la signature de Mgr Denaut pour la célébration de la victoire de l'amiral Nelson sur la flotte française à Aboukir,



Mgr Joseph Octave Plessis, premier archevêque de Québec. Il fut le grand ténor de « la conquête providentielle ».

Plessis demanda même aux curés de « faire sentir à leurs paroissiens les obligations qu'ils ont au Ciel de les avoir mis sous l'empire et la protection de Sa Majesté britannique ».

La trompette de la Providence

Le mythe de la conquête providentielle fut si fort et si long que, dans le journal *L'Action catholique* du 24 avril 1963, on retrouve le texte d'un discours d'un obscur député de l'Assemblée législative de Québec qui, s'adressant à la belle jeunesse « en train d'aller à la révolte », leur demande de ne pas oublier que « grâce à l'esprit de l'Empire anglais, nous avons évité la révolution française et ses agonies... nous n'avons pas guillotiné de prêtres et nous avons vécu en paix sous

la protection de la Couronne anglaise... »

La hiérarchie de l'Église ne fut pas la seule à emboucher cette trompette providentielle. Le 20 décembre 1794, le Conseil législatif du Bas-Canada sous la signature, notamment, de trois gentilshommes québécois (de Léry, Saint-Ours et Baby) présente une adresse de remerciements au discours du gouverneur, dans laquelle ils louent « la Divine Providence » qui, après avoir rompu les liens qui unissaient le Canada au pouvoir de la France, « le sauve actuellement des Tragédies jouées sur un Théâtre d'Anarchie, qui outrage l'humanité, et que l'on pourrait même reprocher à des Barbares ».

Comme le signale l'historien Jean-Paul de Lagrave, nous sommes bien loin là de l'esprit de liberté et d'égalité tel que défendu au tout début de la Révolution française par les gazettes du temps et en particulier par le premier journaliste canadien-français Valentin Jautard.

Dans la *Gazette littéraire*, ancêtre de la *Gazette de Montréal* du journaliste-éditeur (et franc-maçon) Fleury Mesplet, le pamphlétaire Jautard tenta sans succès de répandre l'esprit anticlérical de Voltaire et ses idéaux de démocratie libérale copiée sur celle de Benjamin Franklin et du Parlement de Philadelphie. Emprisonné avec l'éditeur Mesplet dans des conditions inhumaines par le gouverneur britannique, il y laissera sa santé.

Et le peuple de la province de Québec, l'habitant profond, illettré pour l'ensemble, que pensait-il de tout cela dans son libre arbitre ?

Claude Galarneau rappelle que, au moment du traité de 1763 qui cédait définitivement la Nouvelle-France à l'Angleterre, les Canadiens ne pouvaient comprendre ce qui leur arrivait. Les uns accusaient les soldats français ou la bande à Bigot (l'intendant). Le peuple en concluait facilement que c'était la faute à la



La « fête de la Raison » devant l'église Notre-Dame transformée en « temple de la philosophie », le 10 novembre 1793, pour marquer la suppression du culte catholique.

Pompadour, favorite de Louis XV.

Le clergé, pour sa part, invoquait la punition du ciel pour les fautes du peuple. Pendant 30 ans, nul ne remit en question les causes de la défaite, jusqu'au jour où la Révolution apporta soudain l'explication lumineuse de la conquête providentielle. Le bon peuple n'eut d'autres choix que de mettre ce mythe dans sa pipe et de le fumer en jonglant.

L'Histoire occultée

L'historien français François Furet a déjà noté qu'il fallut attendre 100 ans avant que la Sorbonne n'offre un cours d'histoire sur le sujet de la Révolution devenu tabou après la chute de Napoléon.

Ici, au Québec, cette période de notre histoire fut occultée pendant près de 200 ans comme

le font remarquer le professeur Galarneau et l'historien Lacourrière.

L'histoire enseignée dans les écoles a ignoré les faits et les personnages de la fin du XVIIIe siècle qui auraient pu remettre en cause le rôle du clergé local et des élites au profit d'une thèse officielle édifiante et toute britannique.

Un historien comme Jacques Godechot a démontré que tous les pays occidentaux ont été touchés par la Révolution française. Claude Galarneau a établi que le Bas-Canada en a subi des influences certaines, « quoique

globalement négatives », et qu'il en a été profondément remué.

L'historien Jacques Lacourrière a monté une exposition itinérante sur le sujet qui laisse entendre qu'il ne manquait probablement qu'un leader charismatique pour convaincre les 195.000 Canadiens de l'époque de former le 14e État américain sous l'influence des idées charnelles par la Révolution.

Le bicentenaire de la Révolution et de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen nous donne l'occasion de relire l'histoire du Canada et, éventuellement, de la réécrire.

Sources principales : Claude Galarneau (« La France devant l'opinion publique canadienne 1760-1815 ») ; Jacques Lacourrière (série radiophonique « La Révolution française à la mode de chez-nous ») ; Jean-Paul de Lagrave (« Fleury Mesplet 1734-1794 »).

FIN

Chantal Daigle connaîtra la décision des juges aujourd'hui

L'affaire Chantal Daigle connaîtra son dénouement aujourd'hui à 15 h, alors que les cinq juges de la cour d'appel déposeront leur jugement au greffe du palais de justice de Québec.

par MICHÈLE LAFERRIÈRE
LE SOLEIL

Inondé d'appels de journalistes, le bureau du juge Yves Bernier a finalement fait connaître la date et l'heure de la publication de ce ju-

gement tant attendu, tant au Québec, qu'au Canada tout entier. Habituellement, le moment du dépôt d'un jugement n'est connu qu'à une heure d'avis.

Frappée d'une injonction de la cour supérieure lui interdisant de se faire avorter, Chantal Daigle,

21 ans, est actuellement enceinte de 20 semaines. Se basant sur la Charte québécoise des droits et libertés, le juge Jacques Viens avait statué que le foetus qui portait Mme Daigle avait droit à la vie et au secours.

Les cinq juges de la cour d'appel ont pour tâche de décider s'ils maintiennent ou non cette injonction.

S'ils la maintiennent, Chantal Daigle ne pourra subir d'avorte-

ment, ni au Canada, ni aux États-Unis, à moins de s'exposer à un outrage au tribunal qui pourrait la conduire en prison et lui valoir une amende.

Si l'injonction est levée, Mme

Daigle pourra subir un avortement aux États-Unis ou dans une clinique privée du Québec. Les hôpitaux de la province refusent de pratiquer des avortements au-delà de 20 semaines de grossesse.

Chantal Daigle et son avocat, Me Daniel Bédard, tiendront une conférence de presse, cet après-midi à Val-d'Or, pour commenter la décision des juges et faire part de leurs intentions.

L'avortement redevient la priorité du mouvement des femmes

MONTRÉAL (d'après PC) — Alors que Chantal Daigle compte les heures qui la séparent du moment où un tribunal décidera si elle peut se faire avorter, le mouvement pro-choix mobilise ses troupes à travers tout le pays et le droit à l'avortement redevient la priorité de l'heure pour le mouvement des femmes au Québec.

Convoquées pour une rencontre d'urgence, plus tôt cette semaine, à Montréal, une soixantaine de représentantes des principaux groupes de femmes, des syndicats et des organisations étudiantes de la province ont décidé de canaliser le sentiment pro-choix qu'elles estiment partagé par la majorité des Québécoises et des Canadiennes.

Dans des bureaux fournis par le Conseil du travail de Montréal, cette semaine, des militantes téléphonent au plus grand nombre d'alliés potentiels pour organiser une manifestation qu'elles espèrent la plus impressionnante possible, demain.

« Le mouvement des femmes met l'avortement à l'ordre du jour politique », a déclaré hier l'une des organisatrices, Andrée Côté. « Nous voulons que les élus à Québec et à Ottawa reconnaissent notre droit à l'avortement sur demande, reconnaissent notre droit à contrôler notre faculté de reproduction. »

La manifestation aura lieu, quelle que soit la décision de la cour d'appel du Québec concernant Chantal Daigle, dont l'ex-ami a obtenu une injonction lui interdisant de se faire avorter.

Manifestation nationale

De son côté, la Ligue canadienne pour le droit à l'avortement, favorable au libre choix, travaille frénétiquement à organiser une manifestation nationale, le même

jour, pour le cas où le tribunal maintiendrait l'injonction.

« Nous ne sommes qu'à un jugement de voir nos droits bafoués et c'est alarmant », a déclaré la coordonnatrice nationale de l'organisation, Robin Rowe.

Anti-avortement

De leur côté, les forces anti-avortement continuent de faire pression auprès des députés fédéraux pour qu'ils rendent l'avortement illégal.

Pendant ce temps les résidents de Chibougamau, où a grandi Chantal Daigle, ne semblent guère appuyer la cause de la jeune femme.

Une station de radio locale, CJMD, a été inondée d'appels négatifs de la part de citoyens de cette ville de 12.000 habitants. « C'est une mentalité différente, ici, expliquait le journaliste Jocelyn Simard. Les femmes se marient jeunes, ont des familles et restent ici le reste de leur vie. »

La station a reçu tellement d'appels qu'elle diffusera une tribune téléphonique sur le sujet de l'avortement, aujourd'hui.

« Ce n'est pas vu comme un scandale, elle (Chantal Daigle) n'a pas vécu ici depuis les sept ou huit dernières années. La plupart des gens sont tout simplement contre l'avortement », a ajouté M. Simard.

SEARS
studio de photographie

DES MILLIONS DE MAMANS FONT CONFIANCE À SEARS POUR LEURS PHOTOS!

1995

JUSQU'À SAMEDI SEULEMENT!

OFFRE EN VIGUEUR JUSQU'AU 29 JUILLET 1989

Ensemble de 23 photos 2-8x10, 3-5x7, 15 de format portefeuille* et 3 médaillons sur fonds traditionnels

Seuls les studios de photographie Sears ont l'exclusivité du système de caméra Vidéo Vision™. Ce système permet à nos photographes professionnels de travailler de plus près avec votre enfant... et de saisir ainsi les plus jolis sourires!

Également disponibles: photos de passeport instantanées en couleur.

Le prix comprend 25 de dépôt. Nous choisissons les poses. Fond blanc et fond noir. double exposition ainsi qu'autres effets spéciaux non disponibles dans l'ensemble annoncé. 25 de plus sur le prix de l'ensemble pour chaque sujet additionnel. Premier arrive, premier servi. Les adultes et les familles sont les bienvenus. Possibilité de crédit *dimensions approximatives.

Studio de photographie dans tous les magasins Sears, dans notre unité de ventes par catalogue de Saint-Hyacinthe, et au Centre de Liquidation de Saint-Léonard.

SEARS
Vous en avez pour votre argent... et plus!

Vente sous la tente

by **American** ITALY

LACOSTE

clément

Polo **Ralph Lauren**

VENTE SOUS LA TENTE SITUÉE SUR LE TERRAIN DE L'ENTREPÔT DU 5830, BOUL. PIERRE-BERTRAND NORD (Voisin de Boom Sports)

aussi Liquidation de vêtements pour femme, provenant directement d'un manufacturier de Montréal.

clément

Carte verte: 11098
626-0574

Pierre Paradis donne son aval aux projets de pavillons-jardins

Le ministre responsable de l'Habitation, Pierre Paradis, a donné son aval, hier, au projet pilote de pavillons-jardins, ces maisonnettes usinées destinées à loger des personnes âgées sur le terrain de la résidence principale d'un proche parent.

La Société d'habitation du Québec (SHQ) installera et subventionnera quatre de ces maisons usinées, dont la première sera située à Saint-Etienne-de-Lauzon, sur la rive sud de Québec. Les trois autres, dont l'emplacement devrait être connu sous peu, seront implantées dans un milieu rural, un milieu semi-rural, ainsi que dans un milieu urbain de faible densité, précise un communiqué de la SHQ.

Dans le cadre du projet pilote, qui servira de base au gouverne-

ment pour une politique future en la matière, l'Etat québécois assurera l'installation de la maison, les raccords d'aqueduc et d'égout à la résidence principale, l'électricité et l'aménagement paysager. Les pavillons seront loués aux occupants, qui paieront un loyer mensuel selon leur capacité financière.

On se rappellera qu'une infirmière de Saint-Etienne-de-Lauzon, Mme Shirley Baril, avait entrepris, l'an dernier, plusieurs démarches pour que ses parents âgés puissent profiter d'une telle formule d'habitation, en dépit des règlements d'urbanisme qui, au Québec, interdisent la présence de logements du type des pavillons-jardins.

Pauline Marois candidate du Parti québécois dans Taillon

C'est finalement dans le comté de Taillon que l'ex-ministre Pauline Marois a choisi de défendre les couleurs du Parti québécois aux prochaines élections.

par MICHEL DAVID
LE SOLEIL

Jusqu'à présent, on avait tenu pour acquis que Mme Marois tenterait de nouveau sa chance dans Anjou, où elle n'avait perdu que par 1,166 voix à l'élection partielle du 20 juin 1988.

Elle annoncera en conférence de presse, aujourd'hui, qu'elle sera plutôt candidate sur la rive sud de Montréal, dans Taillon, l'ancien comté de M. René Lévesque, que M. Claude Filion avait conservé au PQ en décembre 1985.

Avec Mme Marois, le PQ aura en des chances dans Anjou — l'ancien comté de Pierre Marc Johnson — contre le libéral sortant René Serge Larouche.

La composition de l'électorat

de Taillon et les sondages en font cependant un comté beaucoup plus « sûr » pour la vice-présidente du PQ, qui aura comme adversaire libéral l'ancien président de l'Alliance des professeurs de Montréal, M. Rodrigue Dubé.

Après La Peltrie (1981 et 1985) et Anjou, c'est le troisième comté en autant d'élections que convoite Mme Marois.

Une habile politicienne

Au cours des années de tourmente idéologique qu'a traversées le PQ, Mme Marois a su naviguer avec beaucoup d'habileté entre les deux clans — « modérés » et « orthodoxes » — qui ont tour à tour tenu le haut du pavé.

Contrairement aux « orthodoxes », M. Jacques Parizeau en

tête, qui avaient démissionné avec fracas à l'automne 1984, elle a accepté de courir le « beau risque » de la coopération avec Ottawa sans perdre sa vertu souverainiste pour autant.

Candidate à la succession de M. René Lévesque, en 1985, elle avait terminé deuxième derrière M. Pierre Marc Johnson. Quand ce dernier a voulu entraîner le PQ sur la voie de « l'affirmation nationale », Mme Marois a jugé préférable de prendre ses distances avec son chef, qui s'est par la suite opposé à son élection à la vice-présidence du parti.

Quand M. Johnson a démissionné, en novembre 1987, Mme Marois a jonglé quelque temps avec l'idée de lui succéder. L'avance de M. Jacques Parizeau, dont elle a jadis été l'attachée de presse, était cependant telle qu'elle a préféré s'y rallier, tout en l'égratignant suffisamment pour éviter d'y être associée à jamais.



Mme Pauline MAROIS

En retour, « Monsieur » lui a offert la vice-présidence du parti, ce qui n'est pas un mauvais tremplin si le poste de président devenait de nouveau vacant. Âgée d'à peine 40 ans, Mme Marois n'est pas encore au bout de son parcours.

Suspension à vie ramenée à 5 ans pour une infirmière

MONTREAL (PC) — La Cour du Québec tribunal des professions a ramené hier à cinq ans une sentence de suspension à vie qui avait été imposée à une infirmière, reconnue coupable de s'être approprié illégalement des narcotiques destinés à des patients d'un hôpital.

L'infirmière Louise Ste-Croix-Kheir, qui travaillait à l'urgence de l'hôpital Jean-Talon, se serait supposément emparée en 1986 de sept ampoules de Mèpéridine, pour ensuite inscrire sur des feuilles de contrôle que ces analgésiques puissants avaient été administrés à quatre patients portant des noms fictifs.

Comme sanction, le comité de discipline de la corporation avait imposé, en février 1988, à Mme Ste-Croix-Kheir, une radiation à vie de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. L'infirmière en avait donc appelé auprès du tribunal des professions à la fois du verdict de s'être approprié illégalement la médication en cause et de l'interdiction à vie de ne plus pouvoir exercer sa profession.

Les juges Gilles Filion, Jacques Biron et Denis Charette estiment qu'en évaluant ces circonstances, non seulement le comité de discipline ne s'est manifestement pas trompé, mais que l'analyse de la preuve fait voir qu'il a correctement apprécié les faits quant au vol des sept ampoules de Mèpéridine. Aussi, Mme Ste-Croix-Kheir ne peut donc être blanchie de ces accusations.

L'infirmière avait aussi été déclarée coupable d'avoir exercé sa profession alors qu'elle était personnellement sous l'influence des narcotiques disparus de la pharmacie du poste de garde, mais les trois juges du tribunal des professions croient que les indices tentant de démontrer son état ne sont pas suffisamment convaincants.

Le tribunal juge ainsi que c'est là une erreur manifeste dans l'appréciation des faits, puisque l'on peut penser que les indices mentionnés peuvent être compatibles avec d'autres causes, tel un état dépressif chez l'infirmière.

Si Mme Ste-Croix-Kheir a déjà des antécédents disciplinaires pour s'être reconnue coupable d'une faute semblable en 1986 — elle avait écopé d'une suspension de six mois —, les juges de la cour du Québec croient qu'une nouvelle suspension est appropriée certes, mais que, cette fois-ci, elle doit aussi bénéficier de circonstances atténuantes, puisqu'il n'a pas été prouvé qu'elle ait travaillé sous l'influence de narcotiques ou d'anesthésiques, sans compter que la Mèpéridine dérobée l'a été cette fois en quantités beaucoup moindres.

De l'avis des trois magistrats, cette fois, le comité de discipline a mal usé de sa discrétion en imposant une sanction trop sévère par une radiation à vie, d'autant plus qu'il est toujours possible, après un certain temps, que la fautive se prenne en main et se réhabilite. Aussi une radiation de cinq ans leur paraît-elle plus raisonnable.



La magie de la fraîcheur



BROCOLI
produit du Québec gr. 14

77¢
chacun

PROFITEZ DE NOS PRIX SPÉCIAUX DANS TOUTES LES SUCCURSALES

PATATES NOUVELLES
5 livres, lavées, du Québec
1.87
5 livres

PATATES NOUVELLES
10 livres, lavées, du Québec
3.67
10 livres

CÉLERI
produit du Québec, gr. 24
97¢
chacun

TOMATES ROUGES
produit des États-Unis, gr. 6x6 préemballées
97¢
livre

LAITUE FRISÉE
produit du Québec, gr. 24
47¢
chacune

CAROTTES À TIGE
produit du Québec
87¢
paquet

RAISINS ROUGES
produit de Californie, "sans pépins"
1.17
livre

KIWIS
produit de Nouvelle-Zélande, gr. 42
3 pour 87¢

CHAMPIGNONS
blancs, frais, Ontario
1.27
chopine

ÉPINARDS
produit du Québec
97¢
cello

LAITUE POMMÉE
produit du Québec, gr. 18
57¢
chacune

NECTARINES
produit de Californie
97¢
livre

CONCOMBRE ANGLAIS
gr. moyen. De serre du Québec
97¢
chacun

PAMPLEMOUSSE BLANC gr. 48
4 pour 1.37

JUS DE LÉGUMES "Oasis", 1 litre
97¢
chacun

JAMBON CUIT Hygrade
2.57\$
livre

Prix spéciaux en vigueur jusqu'au 29 juillet 1989.

LE SOLEIL
ABONNEMENT 647-3333
Extérieur: numéro sans frais
1-800-463-2362
Heures d'affaires: Lundi au vendredi: 7h à 17h30
Samedi et dimanche: 9h à 12h

NEUFCHÂTEL
2065, boul. Bastien
842-3084
NEUFCHÂTEL
9210, boul. l'Ornière
842-0909

SARASBOURG
27 Avenue
842-4111



Selon la National Audubon Society Un écosystème unique est menacé par Hydro

MONTREAL (PC) — La National Audubon Society affirme que les projets hydro-électriques du gouvernement québécois à la Baie James mettent en péril un écosystème unique au monde où nichent des millions d'oiseaux migrateurs.

« Nous craignons que la Baie James ne soit perdue d'ici 50 ans en tant que réserve d'intérêt international si des limites ne sont pas imposées aux développements hydro-électriques », a insisté, hier, la première vice-présidente de cet organisme américain de protection de la faune, Suzanne Martin.

En conférence de presse, Mme Martin a soutenu que son organisme est prêt à aller jusqu'en cour pour obliger Hydro-Québec à effectuer des études d'impacts cumulatifs sur ses projets à la Baie James.

De son côté de la frontière, la National Audubon Society, qui compte 250.000 membres aux États-Unis, mène une bataille judiciaire avec l'Etat du Vermont et réclame un moratoire sur tous les contrats d'une durée de plus de dix ans liant Hydro-Québec aux États de la Nouvelle-Angleterre. « Nous intervenons pour protéger une ressource qui est très importante pour le Canada, mais aussi à l'échelle internationale », a expliqué Mme Martin.

Équilibre en péril

Selon un rapport rendu public hier, par la société Audubon, les projets d'Hydro-Québec risquent de mettre en péril l'équilibre naturel de l'estuaire de la baie James en changeant la salinité de l'eau et la formation des glaces. « Les es-

pèces qui vivent là-bas risquent de ne pas trouver de substitut aux sites clés de la Baie James s'ils sont détruits », a indiqué Jan Beyea, l'un des auteurs du rapport.

Le rapport soutient que des dizaines d'espèces d'oiseaux dont le huard à collier, la bernache du Canada, la bernache cravant, la grue du Canada et le faucon pèlerin seraient menacées. Les 61.000 phoques qui trouvent refuge sur les banquises flottantes de la baie, les belugas, les ours polaires qui y viennent, l'été, pourraient aussi être affectés, affirme M. Beyea.

La National Audubon Society craint particulièrement le projet du « grand canal », caressé par le premier ministre Robert Bourassa.

Même si Ottawa a décrété, l'an dernier, que le « grand canal » ne verrait pas le jour, de nombreuses firmes d'ingénieurs continuent à s'y intéresser et ont même tenu un colloque privé au début de l'année pour en discuter.

Les représentants de la National Audubon Society basent leur intervention sur le fait que les citoyens américains sont à la source de la demande accrue en électricité. De plus, les oiseaux migrateurs « sont les oiseaux de tout le monde », a expliqué Mme Martin.

Plusieurs groupes écologistes canadiens ont donné, hier, leur



Jan Beyea, de la National Audubon Society.

entier appui à l'initiative de l'Audubon Society. Le Comité des ressources arctiques canadiennes, le Grand conseil des Cris du Québec, Greenpeace, la Société pour vaincre la pollution (SVP), et la Fédération québécoise de la faune estiment aussi qu'Hydro-Québec doit mener une « méga-étude » sur ces projets à la Baie James.

Selon Daniel Green, président de la SVP, la loi sur la qualité de l'environnement oblige la tenue d'études d'impact, mais pas au nord du 55e parallèle. « Cela exempterait Hydro-Québec de l'obligation de soumettre ces projets à des audiences publiques », a-t-il dit.

Un francophone présidera le Conseil national de recherches

OTTAWA — Le premier ministre Brian Mulroney a nommé hier un francophone à la tête du Conseil national de recherches du Canada.

par MARIE TISON
de la Presse canadienne

M. Pierre Perron, qui était jusqu'à hier sous-ministre délégué au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, devient le président de cette importante agence gouvernementale.

Au cours des dernières années, de nombreuses critiques ont été adressées au gouvernement en ce qui concerne la répartition des contrats de haute technologie entre les différentes provinces. Le Québec n'aurait pas obtenu sa juste part.

M. Perron a étudié à l'université Laval et à l'Université de Strathclyde, à Glasgow. Au cours des années, il a été directeur du département de radioprotection d'Hydro-Québec, directeur de la recherche et du développement du Centre de recherche industriel du Québec (CRIQ) et sous-ministre associé au ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Le premier ministre Mulroney a également nommé hier un fran-

cophone au poste de vice-président exécutif de l'Agence spatiale, et un autre au poste de sous-ministre délégué au ministère de l'Expansion industrielle régionale, qui se transformera bientôt en ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

M. Laurent Bergeron, qui était président du groupe Défense de Canadair, deviendra vice-président exécutif de l'agence spatiale à partir du 31 juillet. Il a également été vice-président exécutif du groupe SNC et président et chef de la direction des Arsenaux Canadiens.

Le nouveau sous-ministre délégué au ministère de l'Expansion industrielle régionale, M. Jean-Claude Lebel, a été président et chef de la direction de la Société générale de financement du Québec et premier vice-président de la Banque nationale du Canada.

Il remplacera M. Claude Lemeulin, qui deviendra sous-ministre délégué au ministère de l'Environnement à partir du 1er septembre.

M. Mulroney a également nommé un francophone à la prési-

dence de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). M. Marcel Massé, qui entrera en fonction le 1er septembre, connaît bien ce poste puisqu'il l'a assumé de 1980 à 1982. Depuis 1985, il était représentant du Canada au conseil d'administration du Fonds monétaire international à Washington.

Il remplacera Mme Margaret Catley-Carlson, qui devient sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Mme Maureen Law, qui détenait ce dernier poste, devient conseillère supérieure au bureau du Conseil privé, tout comme M. Donald McPhail, qui était jusqu'à maintenant le président de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

C'est M. Peter Lesaux, actuellement commissaire de la Commission de la fonction publique, qui assumera ces responsabilités.

Le premier ministre Mulroney a également annoncé hier que M. Paul Tellier avait accepté de continuer à servir le gouvernement canadien à titre de greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet, soit le poste numéro un de la fonction publique fédérale.

À Saint-Calixte dans les Laurentides

Le chauffeur de taxi agressé dans sa voiture succombe à ses brûlures

MONTREAL (PC) — Le chauffeur de taxi Steve Desjardins, âgé de 23 ans, brûlé vif dans sa voiture après avoir été victime d'un vol, à Saint-Calixte dans les Laurentides, a succombé, hier matin, à l'unité des grands brûlés de l'hôpital Notre-Dame, de Montréal.

Le jeune homme avait été hospitalisé avant-hier, souffrant de brûlures au deuxième et troisième degrés sur près de 95 % de la surface de son corps. Il aura survécu 24 heures.

Ce meurtre pour le moins horrible a été présumément commis par deux hommes, pris à bord du taxi de M. Desjardins en face d'un restaurant de Sainte-Anne-des-Plaines, lundi matin.

Après lui avoir demandé de

prendre la route de Saint-Calixte, les deux hommes ont obligé le chauffeur à emprunter un chemin peu fréquenté, la montée Bécoud, à proximité de cette municipalité des Laurentides.

Les deux suspects ont ensuite forcé leur victime à conduire sa voiture dans un sentier boisé, à une cinquantaine de mètres de la route, où ils l'ont dépouillée d'une maigre somme de \$30 et l'ont asommée, avant de l'asperger d'essence et d'y mettre le feu.

Transformé en torche humaine, le jeune homme a tout de même réussi à se rouler par terre pour éteindre les flammes et à se traîner jusqu'à la montée Bécoud où il a été retrouvé, peu après, souffrant de douleurs atroces.

Les enquêteurs de la section des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec croient que les deux voleurs ont ainsi tenté de faire croire que le jeune Desjardins était victime d'un règlement de comptes.

Aucune arrestation n'a été faite relativement à cette affaire jusqu'à maintenant.

VILLE DE BEAUPORT

avis public

LÉGALISATION DE DÉROGATIONS MINEURES

Avis public est, par les présentes, donné:

- Que le Conseil municipal de la Ville de Beauport sera saisi, lors d'une séance spéciale, le lundi 14 août 1989, à 19 heures, à la salle polyvalente du Centre municipal Mgr-Laval, Place de l'Église, Beauport, de la nature et de l'effet de dérogations mineures apparaissant à la propriété suivante: 2958, boulevard Mgr-Gauthier, Beauport, et située sur les lots 731-3-4, 731-3-1 partie, 731-3-2 partie et 728-1 partie du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec, zone 021-11.
- Que la demande de dérogations mineures rattachées à l'immeuble identifié au 2958, boulevard Mgr-Gauthier, Beauport, consiste à autoriser la création de deux bâtiments distincts à partir du bâtiment existant, soit les bâtiments "A" et "B", et à autoriser des dérogations au niveau des marges de recul et des normes de stationnement selon les bâtiments visés, savoir:
 - Pour le bâtiment "A" ayant façade sur le boulevard Mgr-Gauthier:
 - une marge de recul arrière de 0 au lieu de 4,5 mètres;
 - pour les usages se rapportant à la classe d'usages Commerce de gros et industrie légère, les normes minimales de cases de stationnement ne sont pas applicables;
 - Pour le bâtiment "B" ayant façade sur la rue Guyon:
 - une marge de recul arrière de 2 mètres au lieu de 4,5 mètres;
 - une largeur combinée des marges latérales de 0 au lieu de 4,5 mètres;
 - pour les usages se rapportant à la classe d'usages Commerce de gros et industrie légère, les normes minimales de cases de stationnement ne sont pas applicables;
- Que cette demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Beauport et que ce dernier, par la résolution numéro 89-059, en date du 12 juillet 1989, en a recommandé l'acceptation au conseil municipal, le tout sujet aux dispositions du règlement numéro 87-809 régissant les dérogations mineures.
- Que dans le cas où le conseil accepte cette demande de dérogations mineures, cette dernière, ainsi approuvée, sera réputée conforme aux règlements.
- Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet présenté en les faisant parvenir, par écrit, à la greffière de la Ville avant la tenue de la séance précitée ou en s'y présentant pour faire valoir ses commentaires verbalement.

Donné à Beauport, ce vingt-quatrième jour de juillet mil neuf cent quatre-vingt-neuf.

La Greffière de la Ville
JOSETTE TESSIER, notaire

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
NO. C.38-89

DANS LA COUR MUNICIPALE DE BEAUPORT
355, rue Clémenceau
Beauport, Qué.

QUÉBEC, CE 13e JOUR DE JUILLET 1989.

PRÉSENTS:
LA MUNICIPALITÉ DE LAC BEAUPORT, Demanderesse,
-vs- DAME LISE VANASSE, Défenderesse,
1850, rue Thierry,
Brossard, P.Q.

ASSIGNATION
ORDRE est donné à la défenderesse, DAME LISE VANASSE, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis.
Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la défenderesse.
BEAUPORT, ce 13e jour de juillet 1989.

ALAIN TURGEON
JUGE DE LA COUR MUNICIPALE DE BEAUPORT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
NO. C.39-89

DANS LA COUR MUNICIPALE DE BEAUPORT
355, rue Clémenceau
Beauport, Qué.

QUÉBEC, CE 13e JOUR DE JUILLET 1989.

PRÉSENTS:
LA MUNICIPALITÉ DE LAC BEAUPORT, Demanderesse,
-vs- DAME LISE VANASSE, Défenderesse,
1850, rue Thierry,
Brossard, P.Q.

ASSIGNATION
ORDRE est donné à la défenderesse, DAME LISE VANASSE, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis.
Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la défenderesse.
BEAUPORT, ce 13e jour de juillet 1989.

ALAIN TURGEON
JUGE DE LA COUR MUNICIPALE DE BEAUPORT

<p>Automobiles B.G.P. Honda 550, 90th rue St-Georges G5Y 3L2 1-228-5825</p>	<p>Lallier Auto Québec inc. 2000 boul. Charest O. Ste-Foy G1N 8E8 887-2525</p>	<p>Auto Frank et Michel 5790, boul. Ste-Anne Borochat GOA 1H0 822-2252 Ligne directe, Qc : 666-4779</p>	<p>EG auto (1986) inc. 40, rue Kennedy Lévis G6V 6C4 833-2135</p>
<p>Lallier Auto Charlesbourg 4650 3th Avenue Charlesbourg G1H 6H8 627-1010</p>	<p>Honda Degiro inc. 496 Avenue Saint-David Montmagny G6V 356 248-2133</p>	<p>Automobiles de L'Ami Michel 2319 Boul. Smith Nord Theford Mines G6G 6L5 1-800-463-6310/338-3558</p>	<p>Dufour Honda 290 boul. Mailloux La Malbaie G0T 1J0 665-6432</p>

L'ÉTÉ SUR LE BRAS!

ROULEZ GRATUITEMENT CET ÉTÉ

Votre concessionnaire HONDA peut vous rembourser jusqu'à l'équivalent de 3 versements mensuels* à l'achat d'une CRX, ou des modèles SEDAN 4 portes LX, CIVIC et ACCORD.

EN RAPPEL JUSQU'AU 31 JUILLET

Le groupe HONDA SELECT

*Détails disponibles chez vos 9 concessionnaires. Maximum 500 \$ par mois - véhicules en inventaire seulement.

COUR SUPÉRIEURE DES ÉTATS-UNIS
(en matière de faillite)
POUR LE DISTRICT DU DELAWARE

Dans l'affaire de la faillite de:

La compagnie de chemins de fer Delaware & Hudson
E.I. No 14-1503289

Dans l'affaire de la structure de réorganisation d'un chemin de fer (Code des faillites, chapitre II)
Dossier No 88-342-HSD

Débiteur
Avis d'échéance pour dépôt de preuves pour réclamation

À:
Tous les créanciers, incluant les détenteurs de réclamations émanant de blessures reçues ou de mort injustifiée, les détenteurs d'actions (de toute nature) et autres parties en cause.

Avis est, par les présentes, conformément aux procédures du Fédéral en matière de faillite 3003 (c) (3), injonction obtenue le 27 juin 1989, donné que la date limite pour le dépôt de demandes pour réclamation a été fixée au **1er septembre 1989**, par la Cour supérieure des États-Unis (en matière de faillite) pour le district du Delaware (chapitre II du dossier ci-haut mentionné).

Toute demande déposée après le 1er septembre 1989 sera refusée. Toute personne devant déposer une preuve de réclamation et qui omettra de le faire avant la date limite fixée au 1er septembre 1989, ne sera pas considérée comme créancier lors d'un vote ou d'une distribution concernant une structure de réorganisation et toute demande de crédits personnes sera périmée; à la condition qu'une preuve de réclamation ou toute autre réclamation contre la compagnie de chemins de fer Delaware & Hudson (D&H) émanant de la résolution et du recouvrement d'un transfert effectués par Francis P. Dicello, syndic de la compagnie, comme mentionné à la section 502(h) du Code en matière de faillite et toute preuve émanant du rejet par le syndic de faillite d'un contrat certain, ou d'un bail encore en vigueur à la compagnie D&H (section 502(g) du Code), ou d'une créance fiscale (section 502(i) du Code) soient déposées dans les 30 jours suivant la date d'entrée d'une injonction reconnaissant un tel recouvrement, rejet ou créance fiscale.

Toute personne voulant faire valoir ses droits, quels qu'ils soient, contre la D&H et ce, incluant toute preuve de réclamation pour blessures reçues, mort injustifiée émanant de ou reliée aux opérations de la D&H avant le 20 juin 1988, avec les quelques exceptions qui suivent, doit déposer une preuve. Pour:

- Les dommages et intérêts que le créancier croit être listés correctement et non comme controversés, conditionnels ou non liquidés dans les annexes de responsabilité déposées par le syndic de faillite pour le présent dossier et.
- Les dommages pour les employés de la D&H établis d'après une convention collective pertinemment négociée incluant ceux pour les réclamations de salaires non payés, les vacances, la répartition des paiements pour les congés de maladie. Ces dernières demandes devront être déposées au plus tard le **15 septembre 1989**.

Pour être en bonne et due forme, une demande de réclamation doit être déposée pour 16h30 au bureau du greffier, à la Cour supérieure des États-Unis (en matière de faillite) pour le district du Delaware au 844, King Street, bureau 6110, Lockbox 38, Wilmington, Delaware 19801, Téléphone: (302) 573-6174 et une copie doit être remise à l'avocat-conseil soussigné du syndic.

Vous pouvez vous procurer une copie du formulaire original pour les demandes de réclamation auprès du greffier ou de l'avocat-conseil soussigné du syndic. Les réclamants ayant déjà rempli le formulaire ne peuvent déposer un duplicata.

Toute personne n'ayant pas déposé de demande auprès du greffier dans les délais mentionnés ci-haut sera à tout jamais exclue du partage des biens et ne pourra être reconnue comme créancier lors d'un vote ou d'une distribution dans la structure de réorganisation.

DATÉ CE 26e JOUR DE JUILLET 1989, PAR:

<p>Francis P. Dicello Syndic de faillite Hazel, Thomas, Fiske Beckhorn & Hanes, P.C. 1575 I Street, N.W. Bureau 600 Washington, D.C. 20005</p>	<p>Cour supérieure des États-Unis (en matière de faillite) Carolyn C. Raniszewski greffier Bureau 6110 844 King Street Lockbox 38 Wilmington, DE 19801-3577</p>
<p>Stanley J. Samorajczyk Avocat-conseil pour le syndic Hazel, Thomas, Fiske Beckhorn & Hanes, P.C. 1575 I Street, N.W. Bureau 600 Washington, D.C. 20005</p>	<p>Eduard F. Von Wettberg, III Avocat-conseil pour le syndic Morris, James, Hitchens & Williams 222 Delaware Avenue P.O. Box 2306 Wilmington, DE 19801-2306</p>

AVIS PUBLIC

DANIELLE BRIEN, agissant comme tutrice de Annie Dubeau, Marie-Eve Dubeau et Jean-Philippe Dubeau, EUGÈNE DEZIEL, agissant comme tuteur de Pierre-Marie Deziel et Claudie Deziel et FRANÇOISE BACON, agissant comme tutrice de Nathalie Dubeau, Sébastien Dubeau et Jacinthe Dubeau, PIERRETTE DUBEAU, agissant comme tutrice de Veronique Forget et Charles Forget, avons accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de feu Robert Dubeau le 10e jour d'avril 1989, à Joliette et le 12e jour d'avril 1989 à Laval, enregistré à Québec, le 10 mai 1989, sous le numéro 1324324, suivant acceptation reçue devant Me André Cantin, notaire et pratiquant à 386, boul. Manseau, Joliette, QC, J6E 3E1.

APPEL D'OFFRES
FOURNITURE D'UNE AUTO-NIVELEUSE À TRACTION TANDEM, CHASSIS ARTICULÉ QUATRE (4) ROUES MOTRICES

- Des soumissions seront reçues par la ville de Saint-Jean-Christostome pour la fourniture d'une auto-niveleuse à traction tandem, châssis articulé, quatre (4) roues motrices modèle 1989.
- Les documents nécessaires à la soumission seront disponibles à compter du 27 juillet 1989, au bureau du soumissionnaire au 959, rue de l'Hôtel-de-Ville à Saint-Jean-Christostome.
- Les soumissions devront être accompagnées des documents suivants:
 - Bon de garantie de 10% du montant de la soumission valable pour une période de 90 jours.
 - Autorisation de signer au nom de la compagnie.
- Les soumissions seront reçues au bureau du greffier, 959, rue de l'Hôtel-de-Ville à Saint-Jean-Christostome, GEN 2N6, avant 11 heures le 15 août 1989, pour être ouvertes immédiatement après, en public, à la salle du conseil, site au même endroit.
- La Ville se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions qui lui seront présentées et de n'en ouvrir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telles décisions. Elle se réserve également le droit de retrancher du contrat certaines parties.

DONNE À SAINT-JEAN-CHRISTOSTOME, CE 26e JOUR DU MOIS DE JUILLET 1989.

Le Greffier de la Ville
J.-Denis Jacob, avocat, O.M.A.

LE MONDE

■ Le pilote du DC-10 ne pouvait rien faire

SIOUX CITY (Etats-Unis) (AFP) - Le capitaine Al Haynes, commandant de bord du DC-10 d'United Airlines qui s'est écrasé la semaine dernière dans l'Iowa et dans lequel 111 personnes ont péri, a déclaré hier qu'il n'y avait, à bord de l'avion, aucun moyen de pallier une défaillance du système hydraulique au cas où celui-ci tombe en panne. « Il y avait beaucoup d'expérience (dans l'avion) et cela s'est vu dans le cockpit », a dit le capitaine Haynes, 57 ans, lors d'une conférence de presse à Sioux City. « Rien ne peut remplacer l'expérience », a ajouté Al Haynes qui pilote pour United depuis 33 ans. Il a refusé de commenter en détail les circonstances de l'accident. Après avoir perdu « tous les systèmes hydrauliques, a-t-il expliqué, j'ai demandé à Dudley Dvorak (l'ingénieur de bord) quels étaient les moyens de remédier à la panne, il m'a répondu que nous n'en avions pas. On a fait avec et on a continué ».

L'UNITA nie avoir abattu l'Antonov-26

LISBONNE (AFP) - L'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) a nié hier à Lisbonne avoir abattu l'Antonov-26 qui s'est écrasé dimanche dans la province de Moxico (Centre-Est de l'Angola), tuant 42 des 48 personnes qui se trouvaient à bord.

Le porte-parole de l'UNITA dans la capitale portugaise, M. Norberto Castro, a « formellement démenti » que l'appareil ait été touché par un missile tiré par ses forces.

« J'ai parlé par radio avec notre président Jonas Savimbi, qui se

trouve à Jamba (quartier général de l'UNITA dans le Sud angolais). Il m'a assuré qu'il n'y a jamais eu une quelconque responsabilité de notre mouvement dans cette affaire », a ajouté M. Castro.

Selon le porte-parole du mouvement rebelle angolais, l'attaque contre l'Antonov-26 qui assurait la

liaison entre Luena, capitale de la province de Moxico, et Cazombo, pourrait être l'oeuvre de « structures du MPLA (parti unique au pouvoir à Luanda) opposées aux accords de Gbadolite (Zaire) » du 22 juin dernier sur un cessez-le-feu en Angola.

L'agence officielle angolaise ANGOP avait annoncé mardi, citant une source militaire officielle, que l'Antonov-26 s'était écrasé à environ 40 km de l'aéroport de Cazombo, après avoir été touché à un de ses moteurs par un missile tiré par l'UNITA.

L'UNITA dirigée par M. Jonas Savimbi, qui a conclu le 24 juin dernier un accord de cessez-le-feu avec le gouvernement de Luanda contre lequel elle luttait depuis 1975, a rejeté cette accusation.

À Washington, le département d'Etat a indiqué dans un communiqué qu'il ne pouvait confirmer qu'un avion ait été abattu, ni que l'UNITA soit responsable.

ANGOP précisait que 42 des 48 passagers étaient morts dans l'accident.

RABAIS JUSQU'À \$2000

Le solde expire le 31 juillet 1989



rabais \$70

Voici le compagnon de voyage idéal
Un poste SRG TRC-430. Avec boutons de canal ascendant/descendant sur le micro, affichage du canal et mémoire du dernier canal en service. 21-1514

69⁹⁵
~~139.95~~



rabais \$100

199⁹⁵
~~299.95~~

Magneto à 2 platines
Le SCT-74 avec enregistrement à départ synchronisé, lecture automatique en continu, touches à effleurement. 14-649



rabais \$400
de moins que dans le cat. '89

199⁹⁵
~~599.95~~

Guitare numérique
Guitare à effets pré-réglés, manche à 20 barrettes. Liquidation. 42-8015



rabais \$20

39⁹⁵
~~59.95~~

Multimètre à 43 gammes
Doubleur de gamme, continuité à bip sonore, un outil fiable. 22-214



rabais \$15

29⁹⁵
~~44.95~~

Portatif personnel
Lecteur avec arrêt automatique. Agrafe. Liquidation. 14-1035



99⁹⁵
~~139.95~~

Combiné
À départ synchronisé pour 2 platines. 14-754

rabais \$40



rabais 50%

9⁹⁵ ch.
~~19.95~~

Mini-téléphones
Téléphone une pièce. Blanc ou brun. Liquidation. 43-505/6.



VALEUR SUPER

3⁹⁵

Glacière pratique
Garde 6 boissons favorites froides. Liquidation. 68-8102



rabais \$200

599⁹⁵
~~799.95~~

Visionnez les films
Ce magnétoscope vous permet de voir un film n'importe quand. 16-615



rabais \$15

29⁹⁵
~~44.95~~

Calculatrice pratique
Scientifique 76 fonctions et exposant de 2 chiffres. Liquidation. 65-982



rabais \$90

149⁹⁵
~~239.95~~

Répondeur
Pour micro-cassettes. Avec fonction "appel important". Liquidation. 43-394



rabais 50%

Type	No de cat.	Cour.	Solde
D	23-550	2/3.89	2/1.98
C	23-551	2/3.49	2/1.74
AA	23-552	2/4.89	2/2.44
9V	23-553	ch.3.29	ch.1.64
AAA	23-555	2/2.99	2/1.49



rabais 50%

77⁷
~~146.95~~

Calculatrice solaire
De 1/2". Pour porte-feuille. Mémoire 3 touches. 65-910

Voir les pages blanches pour le magasin Radio Shack ou détaillant participant le plus proche

Radio Shack
DIVISION INTERMART CANADA LITE



Sauf pour les articles en liquidation, des bons de réduction seront émis si un article est épuisé. Piles/cassettes/adaptateurs non inclus si non mentionné. AVERTISSEMENT: La copie de matériels avec droits d'auteur est strictement défendue par la loi et peut donner lieu à une amende ou à une peine de prison.

Gorbatchev cède devant la grève mais blâme les « caciques »

MOSCOU (d'après AFP, AP et NYTNS) - La grève des mineurs de charbon soviétiques était en voie de s'achever hier après que les grévistes aient vu Mikhaïl Gorbatchev et le premier ministre Nikolai Ryjkov accepter pratiquement toutes leurs demandes.

Le Soviet suprême, le parlement soviétique, a néanmoins mis en garde hier, dans un « appel » au peuple soviétique, contre le danger de « réactions en chaîne » avec les grèves et les conflits nationaux, tout en affirmant leur soutien aux « exigences légitimes des travailleurs ». Ce texte élaboré avec quelques difficultés par les députés a été adopté à l'unanimité. Il était demandé par M. Mikhaïl Gorbatchev selon qui « le peuple a besoin d'une déclaration du Soviet suprême ».

Dans leur appel, les parlementaires soulignent qu'ils partagent les revendications des travailleurs de voir « avancer dans la mesure du possible » la date des élections locales, qui doivent « se dérouler sur des bases totalement démocratiques », « nettoyer l'appareil dirigeant » et « briser les obstacles bureaucratiques » à la réalisation résolue des réformes.

Les caciques de l'appareil craignant d'être balayés par les électeurs dans un mouvement de désaveu encore plus large que celui de mars, lors des élections nationales, cherchent à retarder ce

scrutin, enjeu d'une dure bataille entre conservateurs et progressistes.

Il avait été proposé de reporter les élections locales de l'automne de cette année au printemps 1990. Samedi, une réunion des présidents des Soviets suprêmes des 15 républiques avait décidé que chaque République les organise à sa convenance.

Reprise du travail

Les efforts et les concessions de MM. Gorbatchev et Nikolai Ryjkov, le premier ministre, ont abouti à la reprise progressive du travail dans la majorité des bassins houillers.

Le foyer le plus dur du conflit à Donetsk, dans le Donbass en Ukraine, où 80.000 mineurs avaient cessé le travail la semaine dernière, a repris le chemin des mines mardi matin. Un seul bassin était encore touché par la grève hier, Vorkuta dans le Grand Nord sibérien, selon le comité de ville du parti.

Un foyer de grève subsiste également dans le Donbass occidental, à Vorochilovgrad, a indiqué un

député de l'Ukraine lors du débat au parlement.

En première ligne pour régler ce conflit qui avait commencé le 10 juillet en Sibérie, MM. Gorbatchev et Ryjkov ont cédé progressivement devant toutes les demandes des mineurs, acceptant de s'adresser à eux dimanche à la télévision.

M. Gorbatchev, confronté au premier mouvement social de masse depuis le lancement de ses réformes en 1985, a choisi de régler par les voies « étatiques », mettant le gouvernement et le parlement en première ligne et laissant à l'écart la direction du Parti communiste.

En Ukraine notamment où la direction du parti se montre l'une

des plus réfractaires aux changements, l'absence des dirigeants régionaux dans le dialogue avec les comités de grève a été particulièrement remarquée.

« Où étaient certains dirigeants quand les mineurs du Kouzbass avançaient leurs justes exigences, pourquoi ne combattaient-ils pas en faveur des intérêts des travailleurs », demande l'organe du parti dans un éditorial.

La Pravda constate que « certains comités du parti regrettent le bon vieux temps et le recours à la force pour régler les problèmes ». La Pravda conclut en appelant à la poursuite de la perestroïka.

La fin prochaine du conflit des mineurs ne signifie pas pour au-

tant la fin des difficultés pour M. Gorbatchev.

Estonie
Un nouveau centre de tension est même apparu hier en Estonie. Des Russes se sont mis en grève dans plusieurs entreprises de Tallin, la capitale de cette république balte, pour se défendre contre la pression des nationalistes.

Ils dénoncent notamment la loi sur les élections locales qu'examine actuellement le parlement estonien. Le projet de loi stipule notamment qu'il faut avoir résidé entre 5 et 15 ans en Estonie pour être député et deux ans pour être électeur.

Le mouvement a également pour objectif la suspension de la

loi sur la langue. Cette loi, adoptée en janvier dernier, rend l'estonien obligatoire dans les services publics de la République. Elle donne quatre ans aux Russes travaillant dans les services publics d'Estonie pour apprendre la langue locale.

L'agence soviétique a enfin indiqué que les grévistes réclament que les autorités estoniennes se prononcent sur la revendication du Front populaire demandant à ce que la Déclaration du 22 juillet 1940, créant la République socialiste soviétique d'Estonie, soit annulée. Les grévistes considèrent, écrit l'agence TASS, qu'une telle annulation équivaudrait à un « appel à sortir l'Estonie de l'Union soviétique ».

L'agitation nationaliste secoue la Géorgie

MOSCOU (AP et AFP) — Environ 10.000 manifestants nationalistes géorgiens ont manifesté hier à Tbilissi, capitale de leur République. Selon des sources dissidentes, certains contestataires ont lancé des pierres contre le quartier général du KGB et des oeufs contre la statue de Lénine.

L'agitation gagne donc du terrain à Tbilissi quotidiennement le théâtre de rassemblements et manifestations nationalistes.

Sergueï Dandourov, un nationaliste géorgien qui téléphone souvent aux organes de presse occidentaux, a expliqué que les manifestants étaient passés devant le siège de la police secrète aux cris de « A bas le KGB » ou « KGB-Gestapo ». La police n'est pas intervenue lorsque les manifestants se sont ensuite rendus sur la

place Lénine et ont lancé des oeufs contre la statue du fondateur de l'URSS.

Selon M. Dandourov, les manifestants réclament l'abolition du KGB, soupçonné d'être impliqué dans un attentat à la grenade la veille au soir contre une maison où se réunissaient des dirigeants nationalistes géorgiens. Ces informations n'ont pas pu être confirmées de source indépendante.

L'agence TASS a reconnu hier qu'un meeting rassemblant quel-

aux événements en Abkhazie s'était également déroulé la veille dans la même ville. Trente étudiants, dont trois ont déclaré une grève de la faim, ont entamé un sit-in dans le centre-ville, a ajouté l'agence. « Leurs exigences, poursuit TASS, la complète indépendance de la Géorgie ». « Vive la Géorgie », « A bas l'empire russe », ont été des slogans entendus lundi soir, selon une source nationale.

Nouveau bain de sang

Un scénario identique à celui qui avait conduit le 9 avril, devant la Maison du gouvernement à Tbilissi, à une sanglante dispersion par les forces de l'ordre de manifestants nationalistes, est en train de se mettre en place, estiment les observateurs.

L'ébullition nationaliste qui s'était emparée de la Géorgie en mars et avril avait débuté à propos des manifestations nationalistes des Abkhazes, qui s'estiment bafoués dans leurs droits par les Géorgiens. Très vite, le nationalisme géorgien s'était radicalisé et des manifestants indépendants siégeaient devant la Maison du gouvernement jusqu'à leur dispersion. Une vingtaine de personnes ont péri lors de l'action conjointe de l'armée et des troupes spéciales du ministère de l'Intérieur.

L'appel à la « grève générale » lancé par les nationalistes pour lundi afin de protester contre les événements en Abkhazie ne semble pas avoir rencontré un large écho auprès de la population géorgienne. Zviad Gamsakhour-

dia, l'un des principaux porte-parole nationalistes, a reconnu que les « informels », l'appellation donnée en URSS aux mouvements indépendants, étaient divisés quant à l'opportunité de cette grève et que certains avaient demandé à ne pas la suivre.

À propos de la situation en Abkhazie, plusieurs journaux de la presse centrale soviétique affirmaient hier qu'elle avait plutôt tendance à se stabiliser, même si TASS soulignait qu'elle « restait tendue ». TASS a reconnu qu'à Soukhoumi, la capitale abkhaze sur les bords de la mer Noire, « presque la moitié des entreprises industrielles » ne fonctionnaient pas.

Contacté par téléphone depuis Moscou, un porte-parole du Forum populaire abkhaze, Igor Markholia, a estimé que cette accalmie relative évoquée en particulier par la *Komsomolskaya Pravda*, le quotidien de Jeunes communistes soviétiques, n'était qu'« apparente » mais qu'en réalité, la « tension demeure ».

Les Géorgiens, a ajouté M. Markholia, oeuvrent actuellement au retrait des quelque 6.000 hommes, selon lui, dépechés sur place par le ministère de l'Intérieur.

Un tel départ, a poursuivi M. Markholia, serait désastreux pour les Abkhazes et pourrait entraîner une « véritable guerre civile » en Abkhazie.

M. Markholia a assuré que les Géorgiens, dans les entreprises où ils sont majoritaires, empêchent les Abkhazes de se rendre à leur travail.

Évêque nommé par le Vatican

CITÉ DU VATICAN (AFP) — Tadeusz Kondrusiewicz, un architecte et mathématicien soviétique âgé de 43 ans, diplômé à Leningrad, sera le premier évêque biélorusse depuis la dernière guerre, grâce à la perestroïka, a annoncé hier le Vatican. « Les autorités de l'URSS et de la Biélorussie, a déclaré le porte-parole du Saint-Siège, ont été informées de la décision du souverain pontife. Dans le cadre du nouvel esprit instauré par le gouvernement soviétique, a-t-il ajouté, elles ont courtoisement fait savoir au pape qu'elles n'avaient aucune objection à opposer à ce sujet. » La nomination d'un administrateur apostolique à Minsk représente un premier pas vers la réorganisation de la hiérarchie dans ce pays, affirme le Vatican. Le 10 mars dernier, toujours grâce au nouvel esprit existant en URSS, Jean-Paul II avait pu réorganiser la hiérarchie en Lituanie, en nommant deux archevêques et trois administrateurs apostoliques.

SANS PRÉCÉDENT!

TÉLÉPHONE CELLULAIRE + TÉLÉCOPIEUR

POUR SEULEMENT **78⁴⁹\$*** PAR MOIS

(les deux appareils)

DiamondTel MITSUBISHI

basé sur un crédit bail de 42 mois, versement initial en sus. Sujet à l'approbation de crédit.

NOUS AVONS DE TOUT DANS L'AMEUBLEMENT DE BUREAU USAGÉ OU NEUF

GILBERT BOLDUC
8-C, route Trans-Canada
Lévis G6V 4Z2
bur.: 837-9811 / rés.: 837-9840

Marchandise provenant du Mouvement Desjardins

RTE TRANS-CANADA ROND POINT
ANCIEN SYNDICAT DU BUOU TAPIS SIMON AMEUBLEMENT LANGUAY RTE KENNEDY
8-C

PLACE DE LA FRAÎCHEUR

7 JOURS SUR 7

Le marché de la Place DE SAINTE-FOY

Venez profiter de la fraîcheur de nos produits:
FLEURS, FRUITS, LÉGUMES, POISSONS, PAIN ET PATISSERIE et courez la chance de gagner un robot culinaire compact (unité de service), courtoisie du marché de la Place. L'association des Jardiniers maraichers Black & Decker et Clément Monfette Service Inc.

Henri IV
ICI
route de l'Église
L'association des Jardiniers maraichers
654-4394

nt northern telecom

TÉLÉPHONE CELLULAIRE TRANSPORTABLE

Modèle de bureau **Ultra compact et léger**

C'est un télécopieur!
C'est un téléphone!
C'est un photocopieur!

- S'opère sous raccordement
- S'utilise partout — auto — golf — chalet — camping — chantiers — conférences, conventions — aéroports
- **GARANTIE 3 ANS**

G. Lebeau COMMUNICATIONS
DIVISION DU GROUPE T.C.G. (Québec) INC.

2700, Jean-Perrin, bureau 101, Québec (Centre Métrobec, boul. La Capitale)
843-0000

CENTRE DE SERVICE CANTEL

MINI PRIX

De belles coupes, de bons prix... tous les jours!

Coupe et shampoing 8\$
Shampoing, mise en plis 8\$
Permanente 25\$ (coupe et mise en plis incluses)

Aucun rendez-vous! Consultation gratuite. Possibilité de crédit.

LaSalle 364-7310 - Place Vertu 335-7770 - Anjou 353-7770 - Brossard 465-1000 - Saint-Jérôme 432-2110 - Laval 682-1200 - Ste-Marthe-sur-le-Lac 491-5000 - Fleur de Lys 529-9861 - Galeries Chagnon 833-4711

SEARS
vous en avez pour votre argent... et plus

AVIS PUBLIC MODIFIÉ

Office national des transports du Canada / National Transportation Agency of Canada

AVIS DE DEMANDE
Dossier no M4205-C118-4-1
Rôle no 89292
DATE: 26 juillet 1989
CONFIAIR AVIATION INC. - DEMANDE POUR UNE LICENCE AFIN D'EXPLOITER UN SERVICE INTÉRIEUR

Confair Aviation Inc. a demandé à l'Office national des transports pour une licence afin d'exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises à partir d'une base située à Québec (Québec) au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes E et F.

Une collectivité, une personne ou tout autre organisme ayant un intérêt à cet égard qui s'oppose à la délivrance de la licence peut intervenir contre la demande, en conformité avec les Règles générales de l'Office national des transports. L'intervention, le cas échéant, doit être déposée au plus tard le 25 août 1989, et une copie doit en être signifiée simultanément au demandeur. Conformément à l'article 13 des Règles générales de l'Office national des transports, la date du dépôt ou de la signification d'un document est celle où l'Office ou le destinataire le reçoit. La seule exception à cette règle a lieu lorsqu'un document est envoyé par poste certifiée; son dépôt est toutefois acceptable si la date d'oblitération du document ne dépasse pas la date limite énoncée dans l'avis public pour le dépôt des interventions. Une preuve acceptable de signification doit être donnée à l'Office. En cas d'opposition, l'Office doit être convaincu que la délivrance de la licence n'amènera pas une réduction importante du service intérieur à l'intérieur, à destination ou en provenance de tout point de la zone désignée ou n'y perturbera pas la prestation des services aériens. Il appartient à l'intervenant de convaincre l'Office que la licence demandée ne devrait pas être délivrée.

Si on en fait la demande à l'Office, on peut obtenir plus de détails de la demande et des instructions relatives au dépôt d'une intervention en accord avec les Règles générales de l'Office national des transports. Les demandes de prorogation de délai pour déposer une intervention ne seront accordées par l'Office que dans des circonstances exceptionnelles. Toute demande à l'Office devra être déposée en la remettant au Secrétaire en main propre ou en l'envoyant par messenger à l'Office national des transports, 15, rue Eddy, Hull (Québec), par poste certifiée à l'Office national des transports, Ottawa (Ontario) K1A 0N9, par télex (no 053-4254/053-3615) ou par télécopieur (no 819-997-6727).

Pour plus de renseignements, prière de communiquer avec le soussigné ou avec R. Boyle au (819) 997-1792.

A. Desrochers
pour le directeur, Services intérieurs
Direction générale de l'entrée sur le marché et de l'analyse du marché
Office national des transports

Canada

Les contacts entre Israël et l'OLP se précisent

NICOSIE (d'après AFP) - Depuis une quinzaine de jours, une succession d'informations fait état de contacts, voire de négociations, entre l'OLP et des dirigeants israéliens appartenant notamment au Likoud (droite), parti du premier ministre Yitzhak Shamir.

Ces contacts sont systématiquement démentis en Israël, où toute réunion avec l'OLP est interdite et punie par la loi, alors que les dirigeants palestiniens, Yasser Arafat en tête, confirment, jour après jour, que des rencontres ont bien eu lieu, mais que Yitzhak Shamir tente de les cacher.

Cette fois-ci cependant, il s'agit, selon l'OLP, de réunions avec des représentants « mandatés » par le premier ministre israélien. Les discussions porteraient en particulier sur les modalités de l'organisation d'élections dans les territoires occupés.

Du côté palestinien, le Conseil National Palestinien (CNP, parlement en exil), préconise depuis une quinzaine d'années le développement et le renforcement des relations avec « les forces démocratiques », ou les « forces de paix », en Israël, ce qui désigne principalement les forces de gauche.

Démenti catégorique

Le gouvernement israélien a aussitôt démenti « catégoriquement » cette information, alors qu'à Tunis le porte-parole de l'OLP affirmait, au contraire, que des contacts ont lieu entre l'organisation palestinienne et le Likoud, notamment.

Les rencontres de dirigeants israéliens avec des Palestiniens des territoires occupés ne sont pas démenties à Jérusalem, mais M. Pazner souligne que les personnalités palestiniennes consultées « ne sont pas membres de l'OLP ».

Compte tenu de la situation dans les territoires occupés, il est peu probable, estiment les observateurs, que des personnalités acceptent de rencontrer des dirigeants israéliens sans avoir l'aval de l'OLP.

■ Cimetières remplis à Beyrouth

BEYROUTH (AP) - « Les cimetières à Beyrouth, la ville de la mort, n'ont plus de places pour de nouvelles tombes », a rapporté hier le quotidien *Ad-Diyar* de Beyrouth-Est. « Les cercueils s'empilent, de l'entrée des cimetières jusque devant les tombes, et les morts attendent pour trouver leur dernière demeure », explique le journal, qui consacre sa première page à ce sujet. Plus de 150,000 personnes ont été tuées depuis le début de la guerre civile en 1975. « Nous sommes remplis jusqu'à ras bord », confirme un prêtre grec orthodoxe de l'église Saint-Marie de Beyrouth-Ouest. « Nous devons trouver un système pour y faire face, mais je ne vois pas comment ».

■ Morte à 113 ans

MIAMI, Floride (AFP) - Birdie May Vogt, considérée par le livre Guinness des records comme la doyenne de la planète, est décédée dimanche en Floride d'un arrêt cardiaque à l'âge de 112 ans, 11 jours avant son 113e anniversaire, a-t-on appris hier. « Elle était aveugle et sourde, elle s'est éteinte tranquillement mais on aurait tant voulu qu'elle vive jusqu'à son anniversaire », a dit Alice Freeman, qui travaillait à la maison de retraite de Miami où est morte Birdie Vogt. Les enquêteurs du livre Guinness des records, édition 89, n'avaient pu prouver qu'il existait des personnes plus âgées que Birdie Vogt même s'ils avaient reçu des informations assurant notamment qu'une Américaine de Floride, Carrie White, a 114 ans et qu'une Française d'Arles, Madame Calment, a 113 ans. L'agence vietnamienne de presse a par exemple affirmé ce mois-ci que le plus vieux citoyen vietnamien a 142 ans.

L'affaire Bloch relance l'affaire Waldheim

WASHINGTON (d'après AFP, AP et NYTNS) - Plusieurs signes permettent hier de considérer l'affaire Felix Bloch comme très sérieuse, avec d'importantes implications diplomatiques, notamment pour les relations américano-autrichiennes, bien que le diplomate américain n'eut toujours pas été accusé formellement d'espionnage.

Selon des sources proches de l'enquête, M. Bloch, basé à Vienne de 1980 à 1987 et numéro deux de l'ambassade à partir de 1983, outre qu'il est soupçonné de collaboration avec l'URSS, a tenu informé le gouvernement autrichien au sujet d'une enquête confidentielle menée par les Etats-Unis sur le passé nazi de l'actuel président autrichien Kurt Waldheim.

Lui-même d'origine juive autrichienne, M. Bloch aurait communiqué ces informations directement au ministre autrichien des Affaires étrangères Alois Mock, dont il était l'ami. L'ancien ambassadeur américain à Vienne Ronald Lauder, qui avait obtenu le rappel de M. Bloch à Washington en juillet 1987, a laissé entendre que la raison de cette sanction était son hostilité à la politique américaine d'ostracisme à l'égard du président Waldheim.

Sur le plan des atteintes à la sécurité des Etats-Unis par une collaboration présumée avec l'URSS, aucune révélation précise n'a encore été faite. Mais le fait que le président George Bush — lui-même ancien directeur de la CIA et qui mesure ses paroles dans ce genre de cas — ait qualifié jeudi cette affaire de « très sérieuse » est significatif, estiment les observateurs.

Autre indice, venu celui-ci de l'autre camp: les agents du FBI (Federal Bureau of Investigation) qui escortaient, samedi, Felix Bloch alors qu'il se rendait au domicile de sa soeur, dans la banlieue de New York, ont été suivis par le personnel de l'ambassade soviétique.

Indice clair

Cette information est, pour les experts, un indice clair que les Soviétiques ont des enjeux importants dans le cas Bloch. Cette attitude est d'autant plus

significative que, selon ces sources gouvernementales, les Etats-Unis ont averti il y a un certain temps les Soviétiques de ne pas tenter de faire sortir le diplomate américain des Etats-Unis sous peine de rétorsions.

Ces sources, qui refusent d'être identifiées, ont déclaré que les Soviétiques avaient été informés par des canaux diplomatiques, dans un message qualifié de « discret », que les relations américano-soviétiques pourraient souffrir si l'Union soviétique tentait de faire franchir les frontières américaines à Felix Bloch.

Ce message a été transmis avant que les enquêteurs américains n'aient en leur possession toutes les preuves de la collusion de Felix Bloch avec le KGB.

Une ancienne ambassadrice américaine à Vienne, Mme Helene Von Damn, qui avait été à l'origine de l'ascension de M. Bloch en 1983, a reconnu qu'à son poste de numéro deux, ce dernier avait accès aux mêmes informations qu'elle, en ce qui concernait aussi bien les relations avec l'Autriche que les affaires internationales et, « à un

moindre degré », l'activité de la CIA.

Par ailleurs, avant d'être en poste à Vienne, M. Bloch avait exercé de 1978 à 1980 la fonction d'inspecteur du département d'Etat et avait donc à ce titre contrôlé l'activité de nombreuses ambassades américaines.

Selon des responsables non identifiés, c'est en enquêtant sur les activités d'un « étranger » l'an dernier que le FBI aurait été mis sur la piste du diplomate américain. Selon plusieurs sources, il aurait été filmé au début de l'année en train de remettre une mallette à un agent soviétique notoire à Paris.

Le réseau de télévision ABC qui a révélé l'affaire a précisé lundi qu'au cours d'une conversation téléphonique entre Bloch et cet agent, ce dernier lui avait dit: « Un mauvais virus est dans l'air et nous pensons que vous avez été infecté ». Ceci constituait une alerte voilée sur les soupçons américains. Depuis le début de l'enquête, le diplomate américain aurait refusé tout interrogatoire par le FBI.

ÉPINETTE

1re QUALITÉ
idéale pour faire un patio ou une clôture

AUTRES LONGUEURS DISPONIBLES	8	10	12
1 po x 6 po	176	220	276
2 po x 4 po	181	230	256
2 po x 6 po	272	340	408
BOIS SÉCHÉ 2 po x 8 po	426	533	688
BOIS SÉCHÉ 2 po x 10 po	693	867	1040
4 po x 4 po	384	—	528

Esso

PAREMENT DE VINYLE esclad Horizontal

Blanc Double 4 **70⁹⁹** la toise

Couleurs Double 4 **74⁹⁹** la toise

BOIS TRAITÉ

1 po x 6 po x 8 pi PRIX SPÉCIAL: 242 pièce	4 po x 4 po x 8 pi PRIX SPÉCIAL: 565 pièce
2 po x 4 po x 8 pi PRIX SPÉCIAL: 282 pièce	4 po x 4 po x 10 pi PRIX SPÉCIAL: 800 pièce

L'isolant d'extérieur GLASCLAD

R.4-4 1 po x 4 pi x 9 pi PRIX SPÉCIAL: **1279**

R.6-7 1 1/2 po x 4 pi x 9 pi PRIX SPÉCIAL: **1840**

PRUCHE
6 po x 6 po
1 25 pi lin.

LIVRAISON GRATUITE AVEC 100\$ D'ACHATS

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 8 AOÛT 1989 OU JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS

CRÉOSOTE
Recochem
Contenant de 4 litres
Cour.: 9,49
PRIX SPÉCIAL 7⁹⁹
les 4 litres



FENÊTRES DE SOUS-SOL
Cadre recouvert de vinyle blanc

3 pi x 2 pi Cour.: 85,99 PRIX SPÉCIAL: 76⁹⁹ ch.
4 pi x 2 pi Cour.: 100,99 PRIX SPÉCIAL: 89⁹⁹ ch.

SNAP-SEAL
SYSTÈME DE GOUTTIÈRE DE VINYLE Elle s'endanche! (SSW)

GOUTTIÈRE (3 mètres) BLANCHE Cour.: 6,29 PRIX SPÉCIAL: 449 pièce	BRUNE Cour.: 8,69 PRIX SPÉCIAL: 659 pièce	DESCENTE (3 mètres) BLANCHE Cour.: 10,29 PRIX SPÉCIAL: 899 pièce	BRUNE Cour.: 11,99 PRIX SPÉCIAL: 1049 pièce
---	--	---	--

SOFFITE D'ALUMINIUM PERFORÉ
16 po x 12 pi 1 po, 17 mm
Couleurs: blanc, ivoire, brun
PRIX SPÉCIAL: 14⁴⁹ pièce

COUPE DE PRÉCISION
50¢ la coupe droite **50¢**
Saint-Romuald et Charlesbourg

STANLEY PORTE EN ACIER STANLEY
Cadre recouvert de vinyle

Modèle B01
Prix courant: 251⁹⁹
PRIX SPÉCIAL: 229⁹⁹

Modèle B03
Prix courant: 354⁹⁹
PRIX SPÉCIAL: 319⁹⁹

Modèle B06
Prix courant: 327⁹⁹
PRIX SPÉCIAL: 292⁹⁹

TOILETTE ISOLÉE "MANCESA" Blanche
Cour.: 79,99
PRIX SPÉCIAL: 69⁹⁹ ch.



Les vrais spécialistes de la galerie-patio
8 x 12, en épinette
PRIX SPÉCIAL: 161⁹⁹

Aussi disponible à très bon prix en **ÉPINETTE ou BOIS TRAITÉ**

8 x 12 pi	12 x 12 pi	16 x 12 pi
8 x 16 pi	12 x 16 pi	16 x 16 pi
8 x 20 pi	12 x 20 pi	16 x 20 pi
8 x 24 pi	12 x 24 pi	16 x 24 pi
8 x 32 pi	12 x 32 pi	16 x 32 pi

PEINTURE ANTIROUILLE CROWN DIAMOND CORROSTOP

1 LITRE Cour.: 11,68 PRIX SPÉCIAL: 9⁴⁸ ch.	4 LITRES Cour.: 32,98 PRIX SPÉCIAL: 27⁸⁸ ch.
--	--

BARDEAUX D'ASPHALTE IKO

Garantie 10 ans: 9⁶⁹ le paquet
Garantie 15 ans: 11²⁹ le paquet
Garantie 20 ans: 13³⁹ le paquet



BEAUPORT 947, av. Royale 687-1724	QUÉBEC CENTRE-VILLE 25, rue Marie-de-l'Incarnation 687-3620
HEURES D'OUVERTURE: Lun. au mer. 8h30 à 17h00 Jeu., ven. 8h30 à 21h00 Samedi 8h30 à 17h00	HEURES D'OUVERTURE: Lun. au mer. 8h30 à 17h00 Jeu., ven. 8h30 à 21h00 Samedi 9h00 à 17h00

CHARLESBOURG 1200, 80e Rue Est 628-0450	SAINT-ROMUALD 2190, 3e Rue 839-0621
HEURES D'OUVERTURE: Lun. au mer. 8h30 à 17h30 Jeu., ven. 8h30 à 21h00 Samedi 8h30 à 17h00	HEURES D'OUVERTURE: Lun. au mer. 8h30 à 17h30 Jeu., ven. 8h30 à 21h00 Samedi 8h30 à 17h00

COURS DE SERVICE AU BAR
Avec certificat de l'ÉCOLE DES MAÎTRES BARMAN au CHÂTEAU FRONTENAC
Rebata pour étudiant(e)s
SERVICE DE PLACEMENT
962-0310

CANAC-MARQUIS GRENIER

VENEZ DÉCOUVRIR CHEZ LALIBERTÉ

la Célèbre
VENTE D'ÉTÉ
D E F O U R R U R E



MANTEAUX DE RAT MUSQUÉ NATUREL	1 299\$
MANTEAUX DE CASTOR LONG POIL PEAUX ALLONGÉES	1 299\$
MANTEAUX DE CHAT SAUVAGE PEAUX ALLONGÉES	1 399\$
MANTEAUX DE RENARD NORVÉGIEN NATUREL	1 399\$
MANTEAUX DE VISON NATUREL OU TEINT PEAUX ALLONGÉES	1 899\$
MANTEAUX DE VISON FEMELLE, NATUREL OU TEINT PEAUX ALLONGÉES	3 399\$

SUPER SPÉCIAUX VENTE D'ÉTÉ SUR UNE SÉLECTION DE MANTEAUX DE **FOURRURES VARIÉES** IDENTIFIÉES EN MAGASIN

Les quantités sont limitées et toutes les tailles ne sont pas disponibles pour certaines fourrures.

À l'achat de votre fourrure, recevez:



La **CARTE PRIVILÈGES LALIBERTÉ** qui vous donne droit à:

■ **10%*** de rabais sur **TOUS** vos achats, **MÊME** sur les prix déjà réduits.

■ **ET LES RÉPARATIONS GRATUITES** avec tout achat de vêtements.

* Non valide sur la fourrure et les services connexes, sur les pelisses, au restaurant et au rayon des cosmétiques.

Cadeau
75\$

EN BONS D'ACHAT

Durant la vente d'été fourrure, Laliberté vous offre un cadeau additionnel de 75\$ en bons d'achat applicables dans tous les autres rayons du magasin.



**12 MOIS
 SANS INTÉRÊT**

Pour l'achat de votre fourrure et même de votre chapeau de fourrure et de vos bottes d'hiver, Laliberté vous offre son plan 12 mois sans intérêt. Seule la taxe de vente est payable à l'achat. Financement sur place sans intermédiaire.

Laliberté vous offre le meilleur service après-vente:

- Garantie d'un an avec police d'assurance
- Entreposage gratuit la première année
- Plan mise de côté
- Retouches normales gratuites.

laliberté

MAIL CENTRE-VILLE
 QUÉBEC, 525-4841

Fourrures

JUSQU'À 50% DE RABAIS SUR LA MAJORITÉ DES VÊTEMENTS D'ÉTÉ INCLUANT LA COLLECTION SIMON CHANG.